

N° 2873

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 juin 2026

## RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

*en application de l'article 145 du Règlement*

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 29 janvier 2025*

*chargée de proposer un accord économique bilatéral entre la France et la  
République démocratique du Congo*

ET PRÉSENTÉ PAR

MM. VINCENT LEDOUX ET AURÉLIEN TACHÉ,

Députés

---



## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>I. LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : UN GÉANT AU CŒUR DE L'AFRIQUE .....</b>	<b>9</b>
A. UN TERRITOIRE TRÈS ÉTENDU, ABRITANT UNE POPULATION NOMBREUSE ET JEUNE .....	10
B. UNE HISTOIRE MARQUÉE PAR LA COLONISATION ET L'INSTABILITÉ POLITIQUE .....	10
<b>II. MALGRÉ DE NOMBREUX ATOUTS, L'ÉCONOMIE CONGOLAISE EST FRAGILISÉE PAR PLUSIEURS ÉLÉMENTS, QUI FREINENT LA CRÉATION DE RICHESSE DANS UN PAYS POURTANT TRÈS PAUVRE.....</b>	<b>12</b>
A. LA RDC EST L'UN DES PAYS LES PLUS PAUVRES DU MONDE .....	12
B. LA RDC ABRITE POURTANT DE NOMBREUSES RESSOURCES NATURELLES.....	13
1. L'exploitation des ressources minières congolaises constitue la première activité économique du pays et sa principale source de richesses .....	13
2. Un potentiel hydroélectrique extraordinaire mais très peu exploité, malgré les besoins.....	15
C. LA RDC CONNAÎT DE NOMBREUSES CRISES, QUI DÉGRADENT SON IMAGE AUPRÈS DES INVESTISSEURS POTENTIELS.....	16
1. Une crise sécuritaire durable.....	16
2. Une situation sanitaire caractérisée par des épisodes épidémiques récurrents .....	19
D. LES POTENTIELS INVESTISSEURS SE HEURTENT, EN RDC, AU MANQUE D'INFRASTRUCTURES ET À UN CLIMAT DES AFFAIRES TRÈS FORTEMENT DÉGRADÉ.....	20
1. Des infrastructures insuffisantes .....	20
2. Un environnement juridique, fiscal et administratif défavorable .....	21

<b>III. DANS LA RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, « TOUT RESTE À FAIRE »..</b>	<b>24</b>
A. LES FRAGILITÉS DE LA RDC LA PLACENT DANS UNE SITUATION DE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CERTAINES PUISSANCES .....	24
1. Une déception vis-à-vis de la Chine... ..	24
2. ...au profit d'un partenariat avec les États-Unis vraiment bénéfique ?.....	25
B. MALGRÉ LES NOMBREUSES OPPORTUNITÉS QUI EXISTENT DANS LE PAYS, LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE EN RDC DEMEURE TRÈS LIMITÉE.....	25
1. Une approche française de partenariat mutuellement bénéfique qui correspond à la stratégie de développement de la RDC .....	25
2. Les autorités de la RDC encouragent les entreprises françaises à y investir .....	26
3. La présence économique française en RDC est néanmoins encore très faible .....	27
C. LES ACTEURS ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES EN RDC CONFIRMENT TOUS L'INTÉRÊT D'Y RENFORCER LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE .....	29
1. Le service économique de l'ambassade de France joue un rôle de promotion et de coordination.....	29
2. Bpifrance Assurance Export propose aux investisseurs potentiels des outils permettant de couvrir les risques liés à la prospection.....	30
3. Business France et la Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise accompagnent les entreprises intéressées par une installation en RDC.....	30
<b>IV. UNE PROPOSITION D'ACCORD-CADRE POUR APPROFONDIR ET ÉTENDRE LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-CONGOLAISES....</b>	<b>32</b>
A. UN ACTE INNOVANT DE DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS.....	32
1. Rédiger un accord international : une mission parlementaire inédite mais réussie	32
2. Le rapprochement économique entre deux pays : un champ d'action respectueux des compétences de l'Union européenne et du rôle de l'Agence française de développement .....	32
a. Les négociations commerciales sont au nombre des compétences de l'Union européenne.....	32
b. En RDC, l'Agence française de développement est un important bailleur de fonds .....	33
B. DES CLAUSES RÉPONDANT AUX ATTENTES CONCRÈTES RELEVÉES PAR LES RAPPORTEURS .....	34
1. L'ambition d'une relation économique empreinte d'égalité, d'équilibre et de respect mutuel .....	34
2. Un cadre politique pour améliorer la relation économique franco-congolaise.....	34
3. Les leviers d'une dynamique économique mutuellement bénéfique .....	35
4. La commission mixte franco-congolaise pour la coopération économique .....	36

5. Améliorer le climat des affaires en République démocratique du Congo : un impératif majeur .....	37
6. Identifier des secteurs structurants au-delà du secteur minier .....	40
7. Une coopération économique ancrée dans les territoires.....	43
8. Faire de la formation un levier de croissance .....	44
9. Les diasporas et la francophonie : deux ponts entre la République démocratique du Congo et la France .....	45
<b>EXAMEN EN COMMISSION .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE N° 1 : PROJET D'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO .....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE N° 2 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURS.....</b>	<b>87</b>



## INTRODUCTION

Investir en République démocratique du Congo (RDC) : voilà une perspective qui semble hors de portée voire incongrue pour la plupart des entreprises françaises. La RDC évoque en effet le plus souvent la guerre, les épidémies, le manque d'infrastructures et un climat des affaires très difficile, caractérisé par la corruption et par une pression fiscale considérable. Cette image, il faut bien le reconnaître, n'est pas qu'un cliché.

Pourtant, les relations économiques et commerciales franco-congolaises peuvent et doivent aujourd'hui être approfondies.

Plusieurs sociétés françaises prouvent qu'il est possible d'investir en RDC : plusieurs d'entre-elles sont déjà présentes dans le pays, bien qu'il s'agisse de filiales de grandes entreprises disposant des ressources nécessaires à l'implantation dans ce marché difficile. Il n'en reste pas moins que leur expérience attire de nouveaux candidats, qui se rendent par exemple à la semaine française de Kinshasa pour s'informer sur les opportunités d'investissement.

Dans un pays majeur que la France ne peut se permettre d'ignorer, ces opportunités sont réelles et nombreuses : dans le développement des infrastructures, l'éducation, la culture, l'agriculture, etc. Elles sont indispensables au développement de la RDC, selon l'objectif que son gouvernement s'est fixé dans le plan national stratégique de développement 2024-2028 du pays (PNSD 2024-2028) <sup>(1)</sup>. Elles sont identifiées par les acteurs français et congolais accompagnant le développement à l'international des entreprises françaises, qui leur proposent conseils et accompagnement.

Conscientes du potentiel que représente la France pour la RDC, pays dans lequel « *tout reste à faire* », les acteurs politiques et économiques congolais lancent à celle-ci, État ami, un appel très fort et sincère. Le pays s'engage sur le chemin de l'amélioration du climat des affaires et se tourne vers sa diaspora. La consolidation des échanges franco-congolais implique néanmoins d'améliorer l'image de la RDC-auprès des candidats à l'investissement.

À l'issue de plusieurs auditions et d'une mission à Kinshasa, les rapporteurs ont pris la mesure de l'importance de proposer un cadre aux relations économiques et commerciales franco-congolaises. Dans une démarche expérimentale pour la diplomatie parlementaire, ils le font sous la forme d'une proposition d'accord-cadre bilatéral, traduisant les conclusions tirées de leurs observations.

---

(1) [Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement, Plan national stratégique de développement 2024-2028.](#)





## **A. UN TERRITOIRE TRÈS ÉTENDU, ABRITANT UNE POPULATION NOMBREUSE ET JEUNE**

La République démocratique du Congo s'étend sur environ 2,34 millions de km<sup>2</sup>, ce qui en fait le deuxième plus grand pays d'Afrique après l'Algérie. Partageant ses frontières avec neuf autres États, elle occupe une position charnière entre l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. Son territoire se structure autour du bassin du fleuve Congo, véritable colonne vertébrale du pays, servant à la fois d'axe de circulation et de ressource essentielle.

La RDC dispose d'un accès limité à l'océan Atlantique grâce à un étroit corridor côtier de moins de 40 kilomètres, constituant un point stratégique pour ses échanges commerciaux grâce au port de Matadi. Le pays possède une forêt équatoriale au centre, des savanes au Sud et à l'Ouest, ainsi que des régions montagneuses et volcaniques à l'Est, notamment dans la zone des Grands Lacs. La richesse de ses écosystèmes en fait un véritable « *poumon vert* ».

Sa population est nombreuse – 106,6 millions d'habitants en 2025 – et en forte croissance démographique : elle a été multipliée par 7,5 depuis 1950, et les projections des Nations unies l'estiment à 215 millions en 2050 <sup>(1)</sup>. Elle est aussi particulièrement jeune, près de 70 % ayant moins de 24 ans <sup>(2)</sup>.

## **B. UNE HISTOIRE MARQUÉE PAR LA COLONISATION ET L'INSTABILITÉ POLITIQUE**

Le territoire de la République démocratique du Congo correspond à celui des anciens grands royaumes africains tels que les Empires Luba, Lunda et le Royaume du Kongo. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'explorateur britannique Henry Stanley entreprend de descendre le fleuve Congo et de cartographier la zone. En 1884-1885, lors de la conférence de Berlin, ce territoire devient la propriété personnelle du roi des Belges Léopold II sous l'appellation d'« État indépendant du Congo ». L'exploitation massive du territoire se fait par la mise en place d'un système de travail forcé imposé à la population locale, qui subit des sévices particulièrement brutaux : meurtres, tortures et mutilations (les « mains coupées »). La condamnation internationale de ces pratiques force le Parlement à belge rattacher le territoire au pays, sous le nom de « Congo belge », en 1908.

Le 30 juin 1960, le Congo obtient son indépendance. Survient alors une période de troubles et de crises internes, qui se solde par l'assassinat du leader indépendantiste et éphémère premier ministre Patrice Lumumba par des partisans de Moïse Tshombé, son opposant. En 1965, Joseph Mobutu, chef d'état-major, saisit le

---

(1) [Marie de Vergès, « En RDC, depuis 1960, la population a été multipliée par 7,5, mais le revenu par habitant a été divisé par 2,5 », \*Le Monde\*, 2 juin 2024.](#)

(2) [UNICEF RDC, « La jeunesse en première ligne pour le changement », 12 août 2024.](#)

pouvoir par les armes et instaure une dictature. Le pays est rebaptisé Zaïre, et une période de désoccidentalisation, la « zaïrianisation », débute.

En 1994, le génocide rwandais et l’afflux de réfugiés hutus dans l’Est du Congo déstabilisent le pays. En 1997, Mobutu est renversé par l’Alliance des forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) dirigée par Laurent-Désiré Kabila, lui-même soutenu par le président rwandais Paul Kagame. Entre 1997 et 2002, le conflit s’internationalise et Laurent-Désiré Kabila, devenu président, instaure un régime tout aussi autoritaire que le précédent. Après son assassinat, en 2001, son fils Joseph Kabila lui succède et entreprend une transition démocratique. À l’issue d’une nouvelle crise politique, Joseph Kabila accepte la tenue d’une élection présidentielle, et Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo lui succède en 2019. Le 20 décembre 2023, il est réélu avec 74,47 % des voix, sa coalition disposant désormais d’une majorité très importante à l’Assemblée nationale.

L’élection du président Tshisekedi a notamment permis de normaliser les relations entre l’Union européenne (UE) et la RDC après les tensions engendrées par la mise sous sanctions de plusieurs responsables congolais à partir de 2016.

### **Vers un troisième mandat présidentiel ?**

En janvier 2025, le président Tshisekedi exprime le souhait de réviser la Constitution du pays, ce que de nombreux opposants analysent comme une volonté de briguer un troisième mandat présidentiel. Le premier alinéa de l’article 70 de la Constitution dispose en effet que « *Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois* ».

Il estime en outre que les élections prévues en 2028 ne pourront être organisées tant que le conflit perdure dans l’Est du pays (*cf. infra*).<sup>(1)</sup>

---

(1) [RFI](#), « RDC: Félix Tshisekedi se dit prêt pour un troisième mandat “si le peuple le veut” », 6 mai 2026.

## II. MALGRÉ DE NOMBREUX ATOUTS, L'ÉCONOMIE CONGOLAISE EST FRAGILISÉE PAR PLUSIEURS ÉLÉMENTS, QUI FREINENT LA CRÉATION DE RICHESSE DANS UN PAYS POURTANT TRÈS PAUVRE

### A. LA RDC EST L'UN DES PAYS LES PLUS PAUVRES DU MONDE

Géant au cœur d'une Afrique devenue l'un des centres de gravité du XXI<sup>e</sup> siècle, dotée de nombreuses ressources naturelles (*cf. infra*), la RDC se situe pourtant parmi les pays les plus pauvres du monde. En 2024, son produit intérieur brut (PIB) était de 686 dollars par habitant et elle occupait, en 2023, le 171<sup>e</sup> rang de l'indice de développement humain (IDH) <sup>(1)</sup> sur 193 pays classés <sup>(2)</sup>.

73,5 % des Congolais vivent avec moins de 2,15 dollars par jour et une personne sur six vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne est congolaise.

Le chômage y est élevé, notamment chez les jeunes, bien que la prépondérance de l'économie informelle en rende la mesure difficile. Plus de 50 % de la population de Kinshasa serait au chômage <sup>(3)</sup> et 84 % de la population du pays est sans emploi officiel <sup>(4)</sup>.

Le taux de fréquentation de l'enseignement primaire « est passé de 52 % en 2001 à 78 % en 2018 mais 7,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont toujours exclus du système scolaire » <sup>(5)</sup>. La formation des enseignants est défailante, les professeurs étant trop peu nombreux (un pour 2 000 à 3 000 étudiants) et les maquettes de formation en partie obsolètes. Les universités publiques sont concurrencées par des structures privées de qualité variable.

Les rapporteurs voient donc la perspective d'accroissement des investissements français en RDC comme un facteur de développement du pays à travers la création d'emplois au bénéfice de la population congolaise. Le projet d'accord-cadre de coopération économique entre la République française et la République démocratique du Congo qu'ils proposent <sup>(6)</sup> s'en fait l'écho.

---

(1) Calculé chaque année par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'IDH est un indice visant à évaluer le niveau de développement des pays en se fondant non pas sur des données strictement économiques, mais sur la qualité de vie de leurs ressortissants. Il se présente sous la forme d'un nombre situé entre zéro et un – ce dernier chiffre symbolisant le niveau le plus élevé – et est calculé selon trois facteurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le produit intérieur brut par habitant.

(2) [Programme des Nations unies pour le développement, « Rapport sur le développement humain 2025 », 6 mai 2025.](#)

(3) « [Emploi en RDC : plus de 50 % de la population kinoise sont des chômeurs \(Enquête INS\)](#) », [mediacongo.net](#), 18 février 2026.

(4) [Jean-Noël Ba-Mweze, « Faut-il instaurer une journée internationale des chômeurs ? », Deutsche Welle, 4 novembre 2024.](#)

(5) [AFD, Luciana Torrellio, « République démocratique du Congo : les prémices de la transformation d'un système économique », Macroéconomie et développement n° 45, novembre 2022.](#)

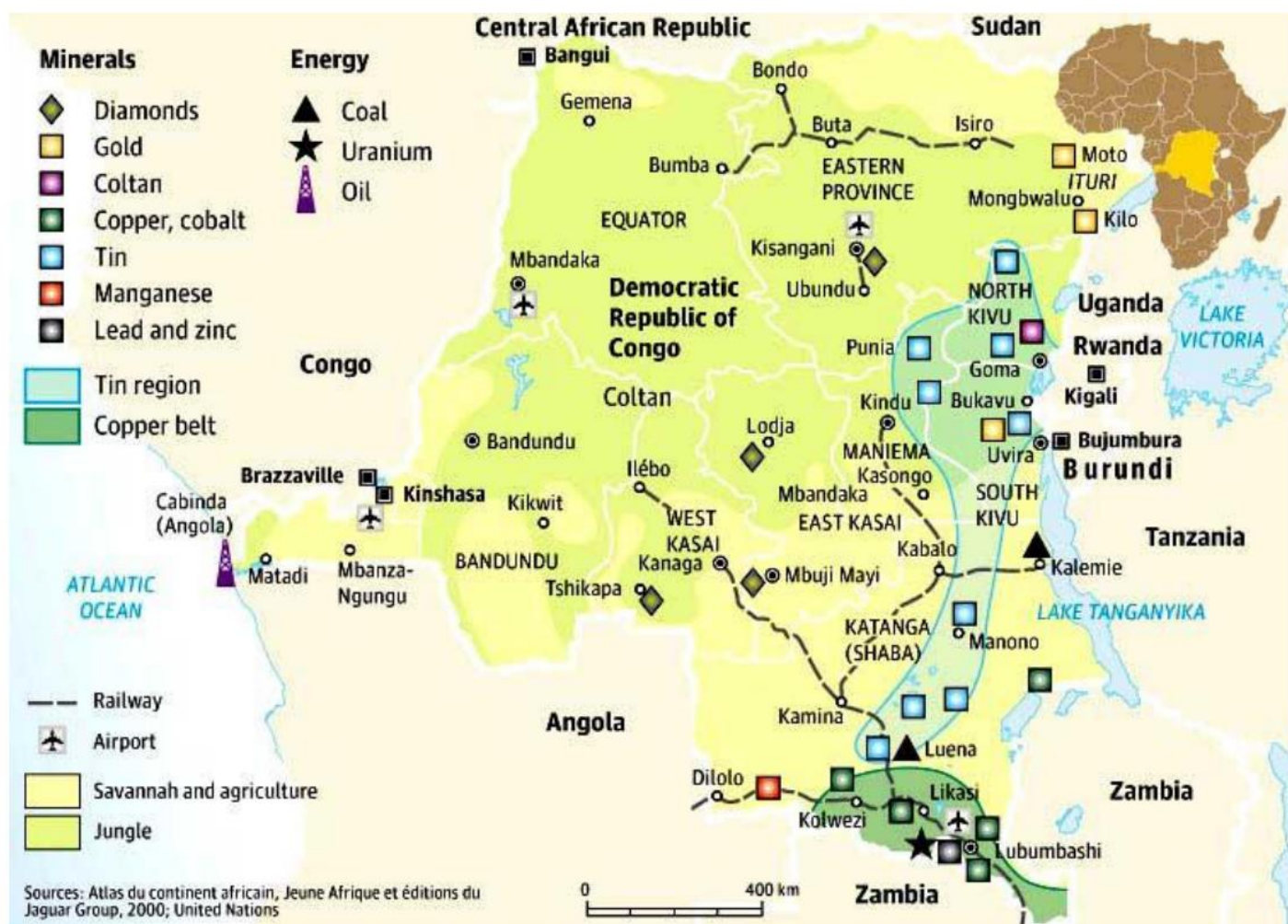
(6) Le texte de ce projet est présenté en annexe de ce rapport.

## B. LA RDC ABRITE POURTANT DE NOMBREUSES RESSOURCES NATURELLES

Selon l'Agence française de développement (AFD), le capital naturel dont dispose la RDC en fait « *“un pays solution” pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050* » <sup>(1)</sup>.

### 1. L'exploitation des ressources minières congolaises constitue la première activité économique du pays et sa principale source de richesses

Le sous-sol de la RDC, principalement dans le Sud-Est du pays, est extrêmement riche en minerais, pour la plupart indispensables à la transition énergétique : cobalt (70 % des réserves mondiales, au Lualaba), coltan (Nord-Kivu), cuivre (Haut-Katanga et Lualaba), lithium, or et diamants.



*Direction générale du Trésor, « L'exploitation minière en RD Congo ».*

(1) [afd.fr](http://afd.fr), « République démocratique du Congo », (20 mai 2026).

Le pays contrôle près de 70 % de la production mondiale de cobalt et en a exporté 139 800 tonnes au cours de l'année 2023. Dans le même temps, 2,8 millions de tonnes métriques de cuivre ont été exportées <sup>(1)</sup>.

L'essentiel de ces exportations est le fait de quelques groupes étrangers : Eurasian Resources Group (détenu à 40 % par le gouvernement kazakh), Ivanhoe Mines (sino-canadien), CMOG Group (chinois), Sicominex (sino-congolais) et Glencore PLC (anglo-suisse) <sup>(2)</sup>.

### **Une opportunité pour la France dans l'exploitation de l'uranium ?**

L'ancienne province du Katanga <sup>(3)</sup> détient les plus importants gisements d'uranium de la République démocratique du Congo, notamment dans la mine de Shinkolobwe <sup>(4)</sup>. Ce site n'est plus en activité depuis 1961, un décret présidentiel du 28 janvier 2004 ayant officialisé sa fermeture. Également riche en cuivre et en cobalt, il continue néanmoins à être exploité de manière clandestine dans des conditions particulièrement dangereuses, les agents chargés de sa surveillance en facilitant l'accès aux mineurs clandestins en contrepartie d'une rétribution <sup>(5)</sup>. Ce problème s'inscrit dans le cadre plus large du défi de la sécurisation des mines congolaises, mission de la nouvelle garde minière paramilitaire de plus de 20 000 hommes dont la création a été annoncée le 27 avril 2026 par l'inspection générale des mines <sup>(6)</sup>.

En 2009, Areva a signé avec le ministère des mines congolais un accord-cadre lui attribuant un permis de recherche de gisements d'uranium sur l'ensemble de la RDC ainsi qu'une autorisation d'exploitation future <sup>(7)</sup>. Cet accord-cadre n'a cependant pas été mis en œuvre, en raison des problèmes de sécurité persistants, des échecs commerciaux et des démêlés judiciaires ayant affecté Areva, devenu Orano en 2018 <sup>(8)</sup>.

Les minerais stratégiques congolais constituent un enjeu majeur pour les équilibres économiques et énergétiques mondiaux. Toute coopération future dans ce domaine devra veiller à concilier les intérêts économiques, les exigences de souveraineté congolaise et les impératifs environnementaux et sociaux.

---

(1) [Assemblée nationale, Jérôme Buisson, Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères sur les terres rares et les ressources naturelles stratégiques, n° 725, 18 décembre 2024.](#)

(2) Ibid.

(3) *En 2015, le Katanga est divisé en quatre nouvelles provinces : Tanganyika, Haut-Lomami, Lualaba et Haut-Katanga.*

(4) *C'est avec de l'uranium extrait de ce site que les États-Unis ont mis au point les bombes nucléaires ayant détruit, en 1945, les villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki.*

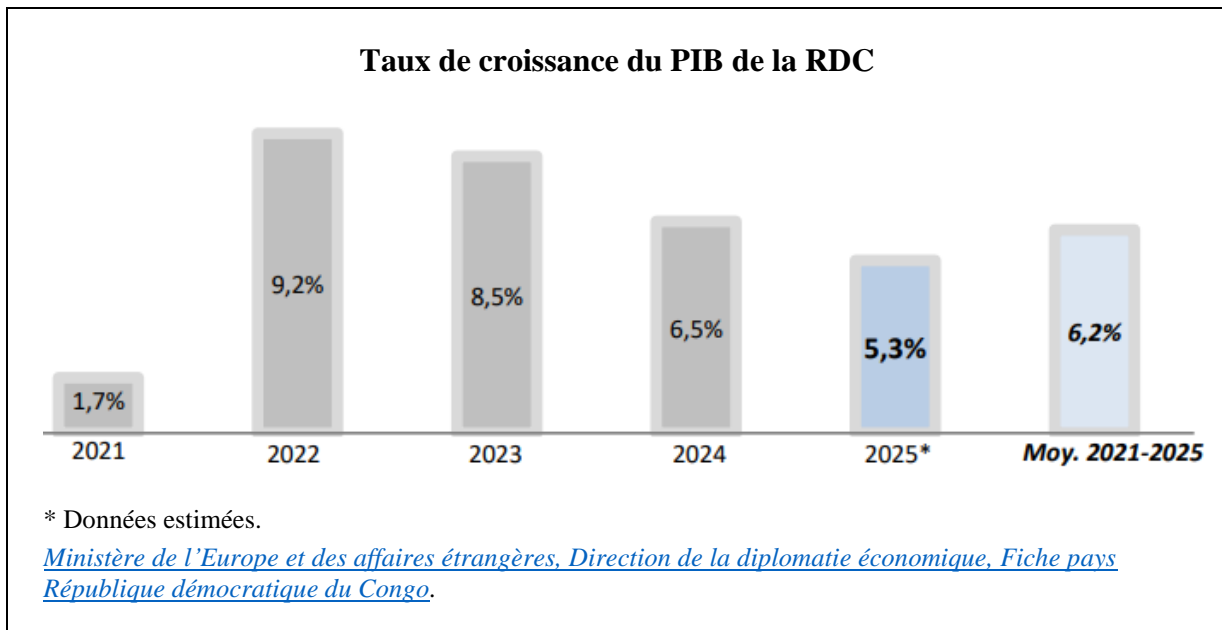
(5) [« RDC : les autorités durcissent les mesures contre l'exploitation du site de Shinkolobwe », Denise Maheho, RFI, 2 septembre 2021.](#)

(6) [« RDC : ce que préconise un rapport parlementaire sur la sécurisation des sites miniers », RFI, 30 avril 2026.](#)

(7) [« La France prospecte les mines d'uranium africaines », Philippe Bernard et Jean-Michel Bezat, Le Monde Afrique, 27 mars 2009.](#)

(8) [« Areva, un naufrage africain », Christophe Le Bec, Jeune Afrique, 28 mars 2017.](#)

Malgré de nombreuses difficultés liées à la situation sécuritaire ou aux exploitations illégales, l'industrie minière, qui représente un tiers du PIB de la RDC <sup>(1)</sup>, assure le dynamisme de sa croissance.



Cette grande dépendance vis-à-vis du secteur minier constitue néanmoins, pour l'économie de la RDC, une faiblesse : le secteur minier contribue à 40 % aux recettes budgétaires et les minerais composent 95 % des exportations du pays.

## **2. Un potentiel hydroélectrique extraordinaire mais très peu exploité, malgré les besoins**

Le fleuve Congo, second fleuve du monde en termes de débit après l'Amazone, présente une opportunité en matière de production électrique décarbonée <sup>(2)</sup>, déjà matérialisée par la construction de barrages tels que ceux d'Inga I et II.

Néanmoins, le secteur électrique de la RDC est faiblement développé, le taux d'électrification de ce pays n'étant que de 21,5 % en 2022, contre une moyenne de 51,5 % en Afrique subsaharienne. Selon le PNSD 2024-2028 élaboré par le ministère du plan, si la capacité de production installée théorique est de 2 980,7 mégawatts (MW), « *plusieurs centrales répertoriées par l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) sont soit à l'arrêt soit produisent en deçà de leur capacité installée, faute d'investissements de maintenance et de modernisation. Ainsi, en 2021, la [Société nationale d'électricité] n'a pu mettre au service de ses clients que 68 % de la capacité de son parc de production, le reste étant en attente de réhabilitation.* »

(1) [afd.fr](#), « République démocratique du Congo », (20 mai 2026).

(2) Estimée par exemple à 100 000 mégawatts dans le PNSD 2024-2028.

Une autre publication évoque une capacité disponible limitée à 1 800 MW en raison du manque de maintenance. <sup>(1)</sup> L'état des barrages d'Inga I et II a en effet pu être décrit comme « délabré » <sup>(2)</sup>.

Or, tant l'expansion démographique du pays que son développement économique – notamment dans le secteur minier – rendent indispensable le développement des infrastructures énergétiques. De nouveaux projets sont envisagés, notamment celui du « Grand Inga ». Ce complexe colossal de six barrages, imaginé dès le début des années 2000, produirait 40 000 mégawatts (MW). Il serait donc le plus grand barrage hydroélectrique du monde <sup>(3)</sup>, pouvant théoriquement satisfaire 40 % des besoins du continent africain <sup>(4)</sup>.

Ce projet soutenu par la France, dont le coût est estimé entre 50 et 80 milliards de dollars, nécessitera des investissements et des levées de fonds considérables <sup>(5)</sup>.

## **C. LA RDC CONNAÎT DE NOMBREUSES CRISES, QUI DÉGRADENT SON IMAGE AUPRÈS DES INVESTISSEURS POTENTIELS**

### **1. Une crise sécuritaire durable**

La RDC est fragilisée par la persistance de la crise sécuritaire, qui fait suite aux nombreuses guerres qu'a connues la région des Grands Lacs depuis le génocide rwandais de 1994 et l'exode des réfugiés qu'il a entraîné. Les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika demeurent aujourd'hui les épicentres de la violence armée.

Après avoir conquis Goma, le groupe armé dit « Mouvement du 23 mars » ou M23 est défait en 2013. Il réapparaît néanmoins en novembre 2021 après plusieurs années d'inactivité. Appuyé par les forces armées rwandaises, il contrôle désormais une large partie des Kivu et y développe une administration parallèle.

Depuis la prise de Goma et de Bukavu par le M23 début 2025, la situation aux Nord et Sud-Kivu reste préoccupante : entre novembre 2025 et février 2026, plus de 351 000 personnes ont été déplacées en raison des attaques et des affrontements armés.

---

(1) [Institut français des relations internationales \(IFRI\), Pierre-Marie Cussaguet, « Perspectives du secteur électrique en République démocratique du Congo », 28 avril 2025.](#)

(2) [Wedaeli Chibelushi, Emery Makumeno, « RD Congo : Le projet de construction du plus grand barrage hydroélectrique du monde est-il toujours d'actualité ? », BBC News Afrique, 29 janvier 2025.](#)

(3) Ibid.

(4) [IRIS, Pierre Jacquemot, « Fleuve Congo : où en est Inga, le projet du plus grand barrage du monde ? », 20 juillet 2017.](#)

(5) IFRI, P.-M. Cussaguet, op. cit.

Des négociations en vue de la mise en place d'un processus de paix ont néanmoins été engagées. Un accord de paix a été signé entre la RDC et le Rwanda le 27 juin 2025 à Washington. Dans le même temps, le M23 et la RDC ont conclu, le 19 juillet 2025 à Doha, une déclaration de principes comprenant un accord de cessez-le-feu. Afin de mettre en application cet accord, le M23 et le gouvernement congolais viennent de s'accorder pour mettre en œuvre un mécanisme conjoint de vérification du cessez-le-feu. Cette trêve fait néanmoins l'objet de multiples violations <sup>(1)</sup>.

En Ituri, le groupe terroriste Allied Democratic Forces, affilié à Daech, commet de nombreuses attaques de masse contre les civils en dépit de l'intervention des forces ougandaises (Uganda People's Defence Force, UDPF). Deux autres groupes sont particulièrement actifs dans la même région : la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), prétendant défendre les intérêts de la communauté Lendu, et le groupe Zaïre, prétendant défendre ceux des Hema.

Ainsi, environ 20 % du territoire congolais échappe au contrôle de l'État, nourrissant les incertitudes quant à la capacité du gouvernement à restaurer la souveraineté nationale sur l'ensemble du pays.

Le personnel humanitaire paie un lourd tribut : plus de 170 incidents sécuritaires ont entraîné la mort d'au moins 9 intervenants d'organisations non gouvernementales (ONG) et blessé 20 autres en 2024. Le 11 mars 2026, Karine Buisset, humanitaire française de 54 ans travaillant pour le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), a été tuée par une frappe de drone à Goma.

Au-delà de l'évidente impossibilité de toute activité économique dans les zones de conflit, cette situation pose de nombreuses difficultés aux investisseurs souhaitant s'installer en RDC.

Ainsi, dans le cadre du contrat d'assurance-prospection proposé aux investisseurs français à l'international par Bpifrance (*cf. infra*), « *la société [couverte par l'assurance] ne peut pas envoyer du personnel dans les zones rouges [...] telles qu'identifiées à la date d'envoi du personnel sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères* » <sup>(2)</sup>. Or une partie importante du territoire de la RDC, y compris à proximité de Kinshasa <sup>(3)</sup>, est en « zone rouge ». De même, alors que la faiblesse des infrastructures numériques rend parfois difficiles les échanges à distance, cette situation empêche très souvent les établissements d'enseignement supérieur français de délivrer des ordres de mission aux universitaires souhaitant se rendre en République démocratique du Congo dans le cadre de missions de coopération. Le reste du territoire congolais est situé en zone orange, « *déconseillée sauf raison impérative* ».

---

(1) [RFI](#), « *En RDC, le cessez-le-feu acté sur le papier encore loin d'être appliqué sur le terrain* », 22 avril 2026.

(2) *Bpifrance*, Le guide de l'assurance prospection, mars 2026.

(3) *En raison des attaques commises par les miliciens Mobondo*. [Pascale Veysset](#), « *"Des fétiches qui protègent des balles" : les Mobondo en RD Congo, une menace d'insurrection armée aux portes de Kinshasa* », *TV5 Monde Info*, 23 février 2026.



- Formellement déconseillé
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance renforcée
- Vigilance normale

[Ministère de l'Europe et des affaires étrangères](#)

Au-delà de ces obstacles administratifs ou juridiques, l'impact de cette situation sécuritaire pèse surtout sur l'image de la RDC comme destination économique, qui est celle d'un pays globalement dangereux. Si la réalité des risques n'est pas à négliger, cette vision d'un pays en guerre où faire des affaires est impossible est fautive. Comme le note l'accord-cadre, l'enjeu de la promotion en France de l'image de la RDC est donc central.

## 2. Une situation sanitaire caractérisée par des épisodes épidémiques récurrents

L'image de la RDC pâtit également d'une situation sanitaire dégradée, alors même que le système de santé est peu performant. En effet, selon le PNSD 2024-2028, il « *est caractérisé par une faible couverture géographique, une intégration insuffisante des structures de santé répondant aux normes, une qualité non satisfaisante des services et soins offerts en raison des insuffisances opérationnelles des formations sanitaires. [...] Les formations médicales accusent une faible résilience face aux épidémies, aux urgences et aux catastrophes en raison notamment de la faible application des dispositions préventives.* ».

Or, de nombreuses épidémies, de choléra ou plus récemment de variole simienne <sup>(1)</sup> s'y déclarent fréquemment, aggravant la crise humanitaire. Le manque d'infrastructures, y compris dans des aires urbaines densément peuplées telle que celle de Kinshasa, est en outre un facteur aggravant. Les personnels médicaux sont souvent les premiers contaminés <sup>(2)</sup>.

### Une nouvelle épidémie d'Ebola en RDC

La RDC est confrontée à une nouvelle épidémie de maladie à virus Ebola, la dix-septième recensée dans le pays depuis l'identification du virus en 1976 <sup>(3)</sup>. Elle est localisée principalement dans la province de l'Ituri, où le premier cas a été détecté fin avril 2026. Le 17 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'a déclarée « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI).

Cette maladie est une infection virale rare caractérisée par un taux de létalité élevé, estimé en moyenne à 50 %. L'épidémie actuelle est causée par la souche Bundibugyo, contre laquelle il n'existe actuellement ni vaccin homologué ni traitement spécifique.

Elle se développe dans un contexte sécuritaire dégradé, la circulation des populations dans les zones minières et les déplacements liés aux affrontements armés compliquant l'organisation de la réponse sanitaire et pouvant favoriser la diffusion du virus.

La France, notamment par le biais de l'AFD, soutient l'amélioration du système de surveillance épidémiologique, en lien avec l'Institut national de recherche biomédicale (INRB) (cf. *infra*).

---

(1) Aussi appelée « mpox » ou, improprement, « variole du singe ».

(2) [France Culture](#), « Ebola en RDC : l'OMS face à une nouvelle urgence internationale », *Les enjeux internationaux*, 19 mai 2026.

(3) [Qu'est-ce que le virus Ebola, qui sévit de nouveau en RDC ?](#), *Courrier international*, 19 mai 2026.

## D. LES POTENTIELS INVESTISSEURS SE HEURTENT, EN RDC, AU MANQUE D'INFRASTRUCTURES ET À UN CLIMAT DES AFFAIRES TRÈS FORTEMENT DÉGRADÉ

Tous comme les crises sécuritaire et sanitaire, le manque d'infrastructures et le mauvais climat des affaires dissuadent nombre d'acteurs économiques étrangers d'investir ou de rester en RDC. Ces difficultés engendrent en effet des coûts élevés de prospection et d'établissement, en particulier pour une entreprise de petite taille.

### 1. Des infrastructures insuffisantes

La RDC se caractérise par un « *manque criant d'infrastructures (réseaux de transport, de distribution d'énergie et d'eau potable quasi inexistantes, nombre insuffisant d'écoles, hôpitaux sous-équipés, etc.)* » <sup>(1)</sup>.

Les infrastructures souffrent d'un manque de développement et la logistique est donc extrêmement complexe. Les déplacements sont difficiles, y compris au cœur même de Kinshasa, ville congestionnée où les voies goudronnées sont rares. Les régions du territoire congolais ne sont pas interconnectées. Trois zones coexistent, qui sont surtout reliées à leur écosystème régional : la région de Kinshasa avec l'Afrique centrale (République du Congo, Angola), la région Sud (Lubumbashi) avec la Zambie et l'Afrique du Sud et la région Est (Nord et Sud-Kivu) à l'Afrique de l'Est. Face à cette segmentation du territoire, certains investisseurs créent plusieurs filiales, implantées dans une partie seulement du pays.

Afin de mettre fin aux ruptures de charge engendrées par l'absence d'interconnexion, plusieurs projets de corridors logistiques sont actuellement à l'étude, notamment dans le cadre de la stratégie européenne « *Global Gateway* ». Il s'agit notamment du corridor de Lobito, ensemble d'infrastructures de transport destiné à relier les réserves de cuivre et de cobalt du Sud de la RDC et du Nord de la Zambie au port de Lobito, en Angola <sup>(2)</sup>. En matière de transport maritime et fluvial, la société Eiffage a remporté le marché de la rénovation et de l'extension du port de Matadi, « *porte d'entrée de la République démocratique du Congo* » <sup>(3)</sup>, pour un montant de 125 millions d'euros.

La couverture électrique du pays est très partielle, alors que le potentiel de production d'énergie verte, d'origine hydroélectrique (*cf. supra*) ou solaire <sup>(4)</sup>, y est très important. Le secteur des télécommunications et des services, primordial pour l'économie congolaise tout comme pour sa population jeune, nombreuse et en partie géographiquement isolée, est lui aussi encore à développer, ce que fait Orange en poursuivant ses investissements.

---

(1) [AFD, « Stratégie 2022-2026, République démocratique du Congo »](#).

(2) [Commission européenne, « Corridor de Lobito »](#).

(3) [RFI, « RDC : le port de Matadi va être rénové et agrandi par Eiffage », 23 janvier 2025](#).

(4) [Christophe Châtelot, « En RDC, Nuru développe ses micro-centrales solaires dans le désert énergétique congolais », Le Monde, 30 novembre 2023](#).

Les réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets sont, eux aussi, très peu développés.

Si l'absence ou l'insuffisance de ces infrastructures, qui plonge une grande partie de la population congolaise dans la précarité, est un obstacle majeur pour les investisseurs, la présence de plusieurs entreprises françaises investissant dans leur développement témoigne des opportunités économiques existantes dans le pays.

## **2. Un environnement juridique, fiscal et administratif défavorable**

La RDC « *fait face à des enjeux majeurs de gouvernance, liés notamment à la faiblesse des institutions, une corruption systémique et une gestion des finances publiques fragile, qui impacte le développement économique* » <sup>(1)</sup>. En matière de corruption, le rapport 2025 de Transparency international classe le pays parmi les 20 derniers sur 182 <sup>(2)</sup>. Le PNSD 2024-2028 élaboré par le ministère du plan énonce ainsi que « *la confusion entre [le domaine public et le domaine privé] est à la base des failles qui ont toujours caractérisé la gestion de la chose publique en RDC* ». Selon le même document, « *une large majorité de Congolais (69,7 %) déclarent faire face à la corruption (Enquête QUIBB) ; 56,5 % des entreprises congolaises recourent aux pots-de-vin pour trouver des solutions à leurs problèmes* ».

L'édition 2025 du rapport « Business Ready » de la Banque mondiale <sup>(3)</sup> confirme ce diagnostic, dans chacun des trois piliers pour lesquels il évalue le climat des affaires de chaque pays <sup>(4)</sup> :

– pilier I – cadre réglementaire : la RDC obtient 63,61 points, la moyenne s'établissant à 66,32 points ;

– pilier II – services publics : la RDC obtient 26,26 points, la moyenne s'établissant à 53,97 points ;

– pilier III – efficacité opérationnelle : la RDC obtient 46,97 points, la moyenne s'établissant à 60,03 points.

---

(1) [afd.fr](#), « République démocratique du Congo », (20 mai 2026).

(2) [Transparency International](#), [Indice de perception de la corruption 2025](#).

(3) [Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement](#), « [Climat des affaires Notations Banque Mondiale Les Ministres réformateurs mobilisés pour améliorer la compétitivité de la RDC](#) », 19 février 2026.

(4) [Banque mondiale](#), [Rapport Business Ready 2025](#).

### **Les trois piliers du rapport Business Ready de la Banque mondiale**

Le pilier I (cadre réglementaire) « porte sur les règles qui régissent l'activité économique. Il examine les lois et réglementations auxquelles les entreprises doivent se conformer, par exemple la manière d'enregistrer une entreprise, les protections du travail et les règles de résolution des litiges. »

Le pilier II (services publics) « évalue le soutien qu'apportent les pouvoirs publics aux entreprises pour les aider à se conformer à la réglementation. »

Le pilier III (efficacité opérationnelle) « évalue la facilité avec laquelle les entreprises peuvent se conformer aux règles et utiliser les services publics. Ce pilier examine l'expérience concrète des entreprises, notamment le temps nécessaire pour être raccordé aux services d'utilité publique, la facilité avec laquelle il est possible de participer aux marchés publics et la fiabilité des systèmes de paiement numérique. »

Le climat des affaires congolais est donc l'un des plus dégradés au monde et a entraîné le départ de certaines sociétés françaises qui avaient commencé à s'implanter dans le pays.

La forte pression fiscale et parafiscale sur les acteurs économiques du secteur formel, qualifiée de « *prédatrice* » voire de « *fracassante* » par certains interlocuteurs, rend très difficile la pratique des affaires au quotidien. La pratique des contrôles fiscaux est souvent abusive, une même entreprise ayant pu connaître plus d'une centaine de contrôles en l'espace d'un an. Il existe en effet, au sein de l'administration, de multiples niveaux de contrôle d'un même impôt pour un exercice donné, qui n'est donc jamais réellement clos. De manière générale, la RDC se caractérise par « *une dissociation importante entre le cadre juridique formel et son application effective* ».

De surcroît, le corpus juridique congolais, en particulier en matière de fiscalité des affaires, est peu lisible et parfois mouvant, ce qui fait obstacle à la sécurité juridique des acteurs économiques. Bien qu'en cours de réforme, le régime fiscal congolais est dans un état de véritable « *vétusté* ».

La RDC a en outre adopté en 2017 une loi sur la sous-traitance, dont l'article 6 dispose que « *l'activité de sous-traitance est réservée aux entreprises à capitaux congolais promues par les Congolais, quelle que soit leur forme juridique, dont le siège social est situé sur le territoire national* » <sup>(1)</sup>, et ce sauf à ce que les contrats soient « *nuls de plein droit* » <sup>(2)</sup>. Si ce texte a pour ambition légitime de favoriser le développement des compétences locales, il est de fait défavorable aux investissements étrangers. Cette mesure semble de plus, selon plusieurs interlocuteurs, faire l'objet d'une interprétation très large par les autorités congolaises.

---

(1) [Loi n° 17/001 du 8 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé.](#)

(2) [O. Bustin, L'essentiel Droits africains des affaires, « République démocratique du Congo : adoption d'un droit spécial de la sous-traitance », septembre 2017, n° 110s6, p. 6, Lextenso.](#)

Enfin, en matière monétaire, les investisseurs étrangers doivent composer avec un fort risque de change – le franc congolais ayant subi une dépréciation de près de 25 % entre 2023 et 2025 malgré une stabilisation depuis 2025 – et d’importantes contraintes de convertibilité de cette devise, malgré la forte dollarisation du pays (92 % des dépôts et 97 % des prêts). Les transferts bancaires vers la France sont, en outre, souvent très difficiles pour ne pas dire impossibles, certains interlocuteurs évoquant un « *mur* » voire des situations de clôture de comptes.

En conséquence, une grande partie de l’économie congolaise relève du secteur informel.

### III. DANS LA RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, « TOUT RESTE À FAIRE »

La RDC présente un potentiel économique exceptionnel, lié à ses ressources naturelles (*cf. supra*), à la taille de son marché et à sa position stratégique en Afrique. Pourtant, malgré ces atouts, la présence économique française y demeure limitée, alors que les autorités de la RDC, qui souhaitent diversifier leurs partenariats, se tournent vers elle.

#### A. LES FRAGILITÉS DE LA RDC LA PLACENT DANS UNE SITUATION DE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CERTAINES PUISSANCES

##### 1. Une déception vis-à-vis de la Chine...

La dépendance de la RDC à l'égard de la Chine est forte et se manifeste notamment dans le secteur minier : 90 % du cobalt et du cuivre congolais sont exportés vers ce pays, qui en assure le raffinage.

La RDC a signé en 2008 avec un consortium d'entreprises chinoises un important accord économique, prévoyant le financement et la construction d'infrastructures (routes, voies ferrées, hôpitaux...) en échange d'un accès privilégié aux ressources minières congolaises. Certains observateurs y voient néanmoins un pacte déséquilibré autant qu'opaque, offrant à la Chine un accès avantageux aux ressources naturelles congolaises en échange d'investissements beaucoup moins importants qu'annoncé. Plusieurs interlocuteurs ont, plus généralement, exprimé des réserves quant aux déséquilibres pouvant résulter de certains partenariats internationaux.

Alors que cet accord sino-congolais a été récemment renégocié, il devrait prochainement faire l'objet d'un audit <sup>(1)</sup>.

Un mémorandum d'accord en matière de coopération minière a néanmoins été récemment signé entre Pékin et Kinshasa. Créant un cadre de coopération structuré entre les deux pays, il fait notamment référence au projet des Mines de Fer de la Grande Orientale (MIFOR) <sup>(2)</sup>.

---

(1) *RFI*, « “Contrat du siècle” RDC-Chine : “C’est une bonne nouvelle que cet audit soit lancé”, 11 mars 2026.

(2) *Ministère des mines de la République démocratique du Congo*, « Signature d’un Mémorandum d’Accord sur la coopération dans les domaines de la géologie et des ressources minérales entre la RDC et la Chine », 30 mars 2026 ; *Emiliano Tossou*, « Face à la poussée américaine, Pékin s’engage sur un projet de fer stratégique pour la RDC », *La Tribune*, 31 mars 2026.

## 2. ...au profit d'un partenariat avec les États-Unis vraiment bénéfique ?

Si le rapprochement de la RDC avec les États-Unis est l'un des marqueurs, en matière de politique étrangère, de la transition entre les présidents Kabila et Tshisekedi <sup>(1)</sup>, cette relation a connu récemment une accélération notable.

Ainsi, alors que Pékin souhaitait les acquérir, c'est finalement l'entreprise américaine Virtus Minerals qui a remporté la vente des actifs de la société congolaise Chemaf, notamment les mines Étoile et Mutoshi, situées au Haut-Katanga, qui représentent environ 5 % de la production mondiale de cobalt. La Gécamines, société d'État congolaise chargée de contrôler les transactions minières, s'est en effet opposée au rachat de cette société par la société chinoise Norinco Mining <sup>(2)</sup>.

Cette opération prend place dans les nouvelles relations nouées entre la République démocratique du Congo et les États-Unis, caractérisées par l'accord de paix de juin 2025 conclu avec le Rwanda (*cf. supra*). La signature solennelle de cet accord à Washington, le 4 décembre 2025, par les présidents Tshisekedi et Kagame s'accompagne en effet de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement de la RDC <sup>(3)</sup>, offrant aux Américains un accès préférentiel aux ressources congolaises. La RDC s'est engagée en échange, comme l'ont décrit certains interlocuteurs officiels congolais, à réviser voire assouplir sa fiscalité.

Certains interlocuteurs s'interrogent néanmoins sur les conditions d'équilibre à long terme de ce partenariat.

### B. MALGRÉ LES NOMBREUSES OPPORTUNITÉS QUI EXISTENT DANS LE PAYS, LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE EN RDC DEMEURE TRÈS LIMITÉE

#### 1. Une approche française de partenariat mutuellement bénéfique qui correspond à la stratégie de développement de la RDC

La stratégie de développement de long terme de la RDC est retranscrite dans le plan national stratégique de développement 2024-2028. Ce document, énonce que : « *D'ici 2050, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, vaincre la pauvreté et instaurer la paix durable sur l'ensemble du territoire national.* » <sup>(4)</sup>. Pour y parvenir, le plan

---

(1) [Assemblée nationale, Jérôme Buisson, Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères sur les terres rares et les ressources naturelles stratégiques, n° 725, 18 décembre 2024.](#)

(2) Morgane Le Cam, « En RDC, une entreprise américaine réalise un deal "capital" en mettant la main sur des mines de cuivre et de cobalt », *Le Monde*, 3 avril 2026.

(3) Une [version en français](#) a été publiée par le département d'État américain.

(4) [Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement, Plan national stratégique de développement 2024-2028.](#)

identifie cinq domaines : l'amélioration de la gouvernance, la diversification de l'économie, le développement du capital humain, le développement des infrastructures et l'aménagement du territoire ainsi que le développement durable et équilibré des provinces.

Cette stratégie de développement correspond à la vision française des partenariats économiques.

En effet, comme l'ont rappelé les représentants de la direction générale du Trésor lors de leur audition, la France se veut un pays pourvoyeur de solutions concrètes et pragmatiques pour le continent et portant la voix de l'Afrique sur la scène multilatérale, dans une logique de partenariats internationaux renouvelés, affirmée notamment dans les conclusions du conseil présidentiel pour les partenariats internationaux du 4 avril 2025. Elle refuse les logiques de prédation et d'appropriation des ressources naturelles, au bénéfice d'une relation de respect et d'égalité. Opérant dans le cadre de la loi dite « Sapin 2 »<sup>(1)</sup>, les entreprises françaises sont soumises à des règles anticorruption. Elles respectent le cadre juridique en vigueur dans le pays où elles opèrent.

Alors que les acteurs congolais ont pu être déçus par les engagements non tenus, notamment en termes d'investissements dans les infrastructures, par certains de leurs partenaires (*cf. supra*), la France, et avec elle l'Union européenne, attachent une importance réelle au développement économique de leur partenaire congolais.

Ces éléments sont retranscrits dans l'accord-cadre comme autant de principes fondamentaux de la relation économique entre la France et la RDC. Bilatéral, l'accord-cadre ne concède aucun avantage à la France par rapport à la RDC.

## **2. Les autorités de la RDC encouragent les entreprises françaises à y investir**

À l'occasion de l'édition 2026 de la semaine française de Kinshasa, événement économique franco-congolais majeur (*cf. infra*), Guylain Nyembo, ministre d'État, ministre du plan et de la coordination de l'aide au développement de la RDC, a déclaré aux entreprises françaises présentes : « *La République démocratique du Congo est prête. Prête à accueillir vos investissements ; prête à bâtir des partenariats solides et responsables ; prête à transformer ses richesses en prospérité partagée.* »<sup>(2)</sup>

---

(1) [Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.](#)

(2) [Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement, « Semaine française de Kinshasa Guylain Nyembo présente la RDC comme une terre d'opportunités pour les investisseurs français », 22 avril 2026.](#)

Le même appel a été formulé auprès des rapporteurs par la directrice de l'Agence nationale pour la promotion des investissements, par le président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et par des députés congolais membres du groupe d'amitié RDC-France.

Ces propos, s'adressant aux entreprises, sont la traduction d'un véritable appel, particulièrement fort, lancé à la France par de nombreux acteurs politiques et économiques congolais, comme les rapporteurs ont pu le constater lors de leur mission. Conscients du chemin restant à parcourir, les acteurs congolais voient en la France un partenaire naturel pouvant les y aider. Cette amitié particulière entre nos deux pays résulte, outre du partage de la langue française, de proximités politiques et culturelles et d'une histoire exempte de passif colonial.

### **3. La présence économique française en RDC est néanmoins encore très faible**

En raison de la grande difficulté des conditions dans lesquelles elles opèrent, le nombre d'entreprises françaises poursuivant une activité en RDC demeure singulièrement faible. La direction générale du Trésor l'évalue à 65 filiales françaises, « *y compris les entreprises de Français de l'étranger* »<sup>(1)</sup>. La direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en recense, quant à elle, 37<sup>(2)</sup>.

Ces entreprises couvrent un grand nombre de secteurs économiques : les médias et les télécommunications (Orange, Canal+, Eutelsat), l'exploitation et la logistique pétrolières (Perenco, TotalEnergies), l'hôtellerie (Accor), la certification (Bureau Veritas), l'agroalimentaire (le brasseur Castel), l'électricité (Schneider, Cegelec) le bâtiment et les travaux publics (Eiffage, Bouygues-TP), le secteur maritime (CMA-CGM), la grande distribution (Carrefour, Décathlon), etc.

S'agissant du pays le plus grand et le plus peuplé d'Afrique francophone, ces chiffres restent modestes. En ne dénombrant que les seules filiales d'entreprises françaises, on en compte en comparaison, selon les chiffres de la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères<sup>(3)</sup>, 63 au Bénin (pour 14,5 millions d'habitants), 76 au Cameroun (pour 30 millions d'habitants), 79 au Gabon (pour 2,3 millions d'habitants), 94 à Madagascar (pour 31,4 millions d'habitants), et 281 en Côte d'Ivoire (pour 32,9 millions d'habitants).

L'implantation française en RDC a néanmoins connu un essor notable, le nombre de filiales n'étant que d'une dizaine il y a dix ans. Cela peut s'expliquer par la forte croissance économique de la RDC, le volume significatif des financements

---

(1) [direction générale du Trésor, République démocratique du Congo, 6 mai 2026.](#)

(2) [Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Direction de la diplomatie économique, Fiche pays République démocratique du Congo](#)

(3) [Fiches pays.](#)

apportés par les organisations internationales et bailleurs de fonds, ou encore la volonté des entreprises françaises d'explorer de nouveaux marchés en Afrique francophone, alors qu'elles perdent des parts de marché dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Selon un interlocuteur des rapporteurs, « *les Français viennent en RDC quand ils ont épuisé tous les autres États d'Afrique* ».

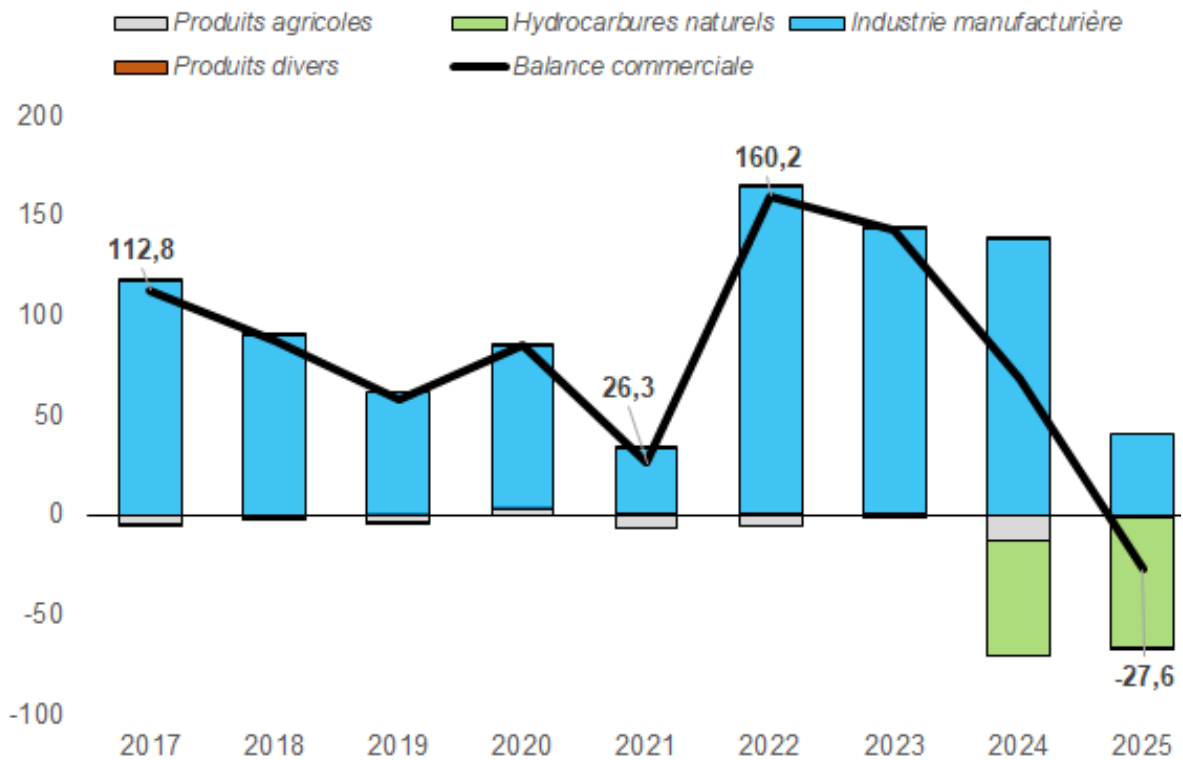
Ainsi, la France occupe aujourd'hui, hors secteur minier, la première place des États membres de l'UE en termes d'investissements, quoiqu'il soit notable que ceux-ci se fassent sous la forme de filiales de groupes français et non par la création d'entreprises sur place <sup>(1)</sup>. Face aux nombreuses difficultés rencontrées par les investisseurs, le marché congolais attire en effet soit les entreprises qui possèdent une surface financière permettant d'absorber les coûts de prospection, soit celles qui ont déjà de l'expérience sur le continent africain.

---

(1) *En comparaison, pour des raisons historiques, l'ancienne puissance coloniale belge affiche « moins de filiales mais nettement plus d'entreprises locales de grande taille contrôlées par des Belges » ; [direction générale du Trésor, République démocratique du Congo, 6 mai 2026.](#)*

### Un solde commercial France-RDC devenu déficitaire en 2024

En millions d'euros



*Direction générale du Trésor, République démocratique du Congo, 6 mai 2026.*

Alors que le solde commercial entre la France et la RDC était historiquement excédentaire pour la France (68 millions d'euros en 2024), il est devenu déficitaire en 2025 (- 27,6 millions d'euros). Les importations françaises en provenance de RDC ont en effet augmenté de plus de 50 %, portées par la très forte hausse des flux d'hydrocarbures, alors même que le volume des exportations françaises vers la RDC, principalement constituées de produits du secteur manufacturier, a diminué.

## C. LES ACTEURS ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES EN RDC CONFIRMENT TOUS L'INTÉRÊT D'Y RENFORCER LA PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

### 1. Le service économique de l'ambassade de France joue un rôle de promotion et de coordination

Le service économique (SE) de l'ambassade de France à Kinshasa assure un soutien aux entreprises françaises en RDC, conduit une analyse macro-économique et des politiques publiques du pays et assure la promotion des positions de la France comme de son attractivité économique. Il assure également la coordination entre les

différents acteurs de l'Équipe France <sup>(1)</sup> en RDC, composée principalement de l'AFD, de Bpifrance Assurance Export et de Business France.

Composé de deux personnes, le service économique, dont les rapporteurs ont pu constater l'efficacité dans le cadre de la semaine française de Kinshasa, ne peut néanmoins assurer à lui seul le développement des relations économiques et commerciales franco-congolaises.

## **2. Bpifrance Assurance Export propose aux investisseurs potentiels des outils permettant de couvrir les risques liés à la prospection**

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Son dispositif se décline en plusieurs mécanismes tels que l'assurance-crédit – qui couvre les risques politiques et commerciaux pesant sur un contrat d'exportation – ou l'assurance prospection – qui prend en charge une partie des frais de prospection engagés par l'entreprise qui n'ont pu être amortis par un niveau suffisant de ventes sur la zone géographique couverte. Dans un pays tel que la RDC où les risques élevés engendrent des coûts de prospection importants, ces dispositifs sont essentiels et appréciés.

Bpifrance opère dans le cadre de la politique de financement export (PFE), renouvelée chaque année par la direction générale du Trésor, qui encadre pays par pays l'engagement de l'État à soutenir, par des instruments financiers directs et indirects, les projets de développement à l'international. La RDC a fait l'objet ces dernières années d'un assouplissement progressif, qui a ouvert aux acteurs économiques souhaitant s'installer dans ce pays l'accès aux instruments de Bpifrance : pour l'accès à l'assurance-crédit, son statut est ainsi désormais celui de pays « *ouvert avec vigilance* ».

## **3. Business France et la Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise accompagnent les entreprises intéressées par une installation en RDC**

Business France soutient de son côté l'internationalisation des entreprises françaises et promeut l'attractivité du territoire français pour les investissements étrangers. Depuis janvier 2023, Business France suit la République démocratique du Congo depuis ses bureaux en Angola, pays frontalier avec lequel les liens, notamment économiques, sont étroits. Si certains interlocuteurs considèrent que Business France devrait disposer d'une implantation en RDC, ses représentants l'envisagent à moyen terme et progressivement mais considèrent que cette absence n'est pour l'instant pas un obstacle à l'accompagnement des entreprises souhaitant investir dans le pays.

---

(1) Ou « Team France Export » qui regroupe Bpifrance, Business France, les régions et les chambres de commerce et d'industrie afin d'accompagner les entreprises françaises à l'export.

En effet, la Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise (CCIFG) bénéficie d'un référencement pour l'amorçage : elle « représente » donc Business France en RDC, offrant les mêmes services aux entreprises intéressées par les opportunités économiques congolaises. La CCIFG a ainsi accompagné 24 entreprises en France à l'occasion du déplacement du président de la République en RDC en mars 2023.

Partenaire solide et reconnu, rassemblant de grandes entreprises congolaises, la Chambre organise chaque année un événement majeur, la semaine française de Kinshasa, qui fait l'objet d'une labellisation au Programme France Export. Les rapporteurs ont pu assister à l'édition 2026 de cet événement d'ampleur, témoin de la vitalité de la relation franco-congolaise comme des opportunités économiques en RDC. Il permet aux entreprises françaises déjà présentes de communiquer, notamment à destination de celles souhaitant s'installer, qui peuvent y trouver des informations et y rencontrer de potentiels partenaires commerciaux. Il permet aussi aux autorités congolaises de présenter les opportunités d'investissement dans le pays et d'en défendre l'image. Une délégation de la branche internationale du mouvement des entreprises de France (MEDEF International) était également présente.

Ce mouvement de promotion des opportunités d'investissement en RDC doit se poursuivre : le président et la directrice générale de la CCIFC ont par exemple évoqué l'idée de créer une semaine congolaise à Paris.

#### **L'Agence nationale pour la promotion des investissements**

Business France a noué une relation de confiance avec l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI), établissement public congolais dont la mission est de :

- promouvoir l'image positive de la RDC ;
- promouvoir des opportunités spécifiques d'investissement en RDC ;
- plaider en vue de l'amélioration du climat des affaires du pays ;
- proposer un accompagnement administratif aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire national <sup>(1)</sup>.

Cette agence apparaît comme un interlocuteur clé, sa directrice, que les rapporteurs ont rencontrée, ayant directement accès à la présidence de RDC. Un mémorandum a été signé entre l'ANAPI et Business France le 19 novembre 2025, afin de développer les activités de promotion respective des deux pays.

---

(1) [Ministère du Plan, Agence nationale pour la promotion des investissements.](#)

#### **IV. UNE PROPOSITION D'ACCORD-CADRE POUR APPROFONDIR ET ÉTENDRE LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-CONGOLAISES**

##### **A. UN ACTE INNOVANT DE DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS**

###### **1. Rédiger un accord international : une mission parlementaire inédite mais réussie**

Il peut sembler inhabituel de confier aux parlementaires le soin de rédiger, ne serait-ce que sous forme d'une proposition, un accord international. Ainsi, au-delà de son objectif sur le fond, la présente mission d'information créée par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale assume sur la forme une dimension expérimentale dont les rapporteurs souhaitent défendre l'utilité.

Les spécificités de la diplomatie parlementaire peuvent en effet être autant d'atouts pour l'élaboration d'accords internationaux. Les relations parlementaires bilatérales se caractérisent – notamment dans le cadre des groupes d'amitié – par leur dimension interpersonnelle, qui permet de créer un cadre de confiance et de connaissance réciproque, indispensable aux négociations entre États.

De plus, lorsqu'un traité ou un accord doit faire l'objet d'une ratification ou d'une approbation par la représentation nationale, l'implication de parlementaires le plus en amont possible dans l'élaboration de ce texte ne peut qu'être utile.

Espérant avoir prouvé par l'exemple l'efficacité et l'utilité de ce nouveau type de mission parlementaire, les rapporteurs appellent à son utilisation lorsque cela sera jugé à nouveau nécessaire.

###### **2. Le rapprochement économique entre deux pays : un champ d'action respectueux des compétences de l'Union européenne et du rôle de l'Agence française de développement**

###### ***a. Les négociations commerciales sont au nombre des compétences de l'Union européenne***

« *La politique commerciale commune* » fait partie, aux termes de l'article 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), des compétences exclusives de l'Union. À ce titre, il lui appartient de légiférer sur les questions commerciales et de conclure des accords commerciaux internationaux, qu'il s'agisse d'accords de partenariat économique, de libre-échange ou d'association. Cela ne saurait donc être l'objet d'un accord bilatéral franco-congolais, pour la conclusion duquel la France n'est pas compétente. Le projet d'accord-cadre annexé à ce rapport n'est donc pas un accord commercial ayant pour objet d'appliquer aux échanges économiques franco-congolais des dispositions relatives aux contingents ou aux aspects fiscaux ou douaniers. Appartenant à la catégorie des « pays les moins

avancés », la République démocratique du Congo bénéficie d'ailleurs déjà du volet le plus favorable du système européen des préférences généralisées (SPG), le régime « *Tout sauf les armes* » (TSA), qui exempte le pays, pour toutes ses importations de biens vers le marché européen (à l'exception des armes et des munitions), de tout droit de douane ou contingent <sup>(1)</sup>.

L'accord-cadre n'entre pas non plus dans le champ du dialogue de partenariat stratégique mené entre l'UE et la RDC, ayant pour objet de renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et environnementale entre elles <sup>(2)</sup>.

***b. En RDC, l'Agence française de développement est un important bailleur de fonds***

Définie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme « *l'aide fournie par des États dans le but de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement* » <sup>(3)</sup>, notamment « *dans des domaines tels que la santé, l'assainissement, l'éducation ou l'infrastructure* » <sup>(4)</sup>, l'aide publique au développement (APD) est une composante majeure du financement extérieur des pays les moins avancés, dont la République démocratique du Congo. Fin 2024, l'Agence française de développement, opérateur français de l'APD, avait ainsi atteint un niveau d'engagement cumulé de 558 millions d'euros en République démocratique du Congo sur la période 2022-2025, dépassant le niveau d'engagement de 500 millions d'euros prévu par le protocole d'entente signé en décembre 2021 <sup>(5)</sup>.

L'AFD informe régulièrement Business France des opportunités liées aux projets financés et aux appels d'offres à venir et sollicite son expertise pour mieux connaître l'offre française en amont de ses projets.

Si les rapporteurs saluent l'importance de la contribution de l'AFD au développement de la RDC, l'accord-cadre qu'ils proposent ne concerne pas son champ de compétence.

---

(1) [Commission européenne, « Tout sauf les armes », \(13 mai 2026\) ; direction générale des douanes et des droits indirects, « Le système des préférences généralisées », \(17 octobre 2024\).](#)

(2) [Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale, de la francophonie et de la diaspora congolaise, « RDC-UE : ouverture d'un dialogue de partenariat stratégique à Kinshasa », 19 novembre 2025.](#)

(3) [Agence française de développement, « L'aide publique au développement », \(13 mai 2026\).](#)

(4) [OCDE, « Aide publique au développement », \(13 mai 2026\).](#)

(5) [Agence française de développement, « République démocratique du Congo », \(13 mai 2026\).](#)

## **B. DES CLAUSES RÉPONDANT AUX ATTENTES CONCRÈTES RELEVÉES PAR LES RAPPORTEURS**

L'accord-cadre élaboré par les rapporteurs fixe les principes de la relation économique et commerciale franco-congolaise et propose des outils pour l'enrichir. Il s'agit donc d'un outil dont les rapporteurs appellent les autorités françaises comme congolaises à se saisir sous la forme de négociations bilatérales.

### **1. L'ambition d'une relation économique empreinte d'égalité, d'équilibre et de respect mutuel**

Le **préambule** de l'accord annonce les principes que les rédacteurs – et *in fine* les États signataires – souhaitent insuffler à la relation économique franco-congolaise.

Partenariat équilibré, durable et mutuellement bénéfique, dialogue, coopération, création de valeur partagée expriment l'ambition d'une relation fondée sur l'égalité entre les deux États et sur le respect mutuel. En cela, l'accord s'éloigne d'une vision purement transactionnelle des échanges économiques et de tout extractivisme qui ne bénéficierait qu'à une seule des deux parties. Les rédacteurs soulignent ainsi l'importance d'un climat de respect mutuel entre les États, leurs administrations et leurs acteurs économiques.

Le préambule identifie en outre l'intérêt de l'accord dans le potentiel économique majeur de la RDC et dans l'intérêt que celui-ci suscite auprès des entreprises françaises. Il identifie en conséquence dans l'amélioration de la relation économique franco-congolaise, notamment sous la forme d'investissements, la possibilité de création de valeur bénéfique aux deux États.

Le préambule rappelle également la spécificité des relations franco-congolaises qui fait de ce projet d'accord, bien plus qu'un simple acte de diplomatie économique : un geste d'approfondissement d'une amitié nouée notamment autour de la langue française et de la place centrale qu'occupe la RDC dans la francophonie comme en Afrique, centre de gravité du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette amitié entre deux États se manifeste par l'existence des diasporas congolaise en France et française en République démocratique du Congo.

### **2. Un cadre politique pour améliorer la relation économique franco-congolaise**

En tant qu'accord-cadre, le projet, qui n'est ni un accord commercial ni n'a trait à l'aide publique au développement, a pour finalité, aux termes de son **article 1<sup>er</sup>**, de « *définir les principes, axes prioritaires et mécanismes* » nécessaires à l'amélioration des échanges économiques franco-congolais, dans le respect de la « *logique mutuellement bénéfique* » déjà énoncée par le préambule.

Son objectif est de créer un espace politique, stratégique et de facilitation économique permettant aux deux pays d'échanger sur leur relation économique bilatérale, dont le besoin d'amélioration est aujourd'hui manifeste. Ces échanges peuvent avoir pour objet des « *projets* », « *partenariats* » ou « *initiatives* » spécifiques, qu'il appartiendra aux autorités compétentes des deux États d'identifier.

Les rapporteurs reconnaissent, comme cela a pu leur être déclaré au cours de leurs travaux, que l'accord-cadre n'a qu'une portée généraliste mais soutiennent que le cadre qu'il crée est nécessaire afin de donner à la relation économique franco-congolaise, dont l'amélioration est aujourd'hui autant souhaitée que peu effective, l'indispensable impulsion dont elle a besoin.

### **3. Les leviers d'une dynamique économique mutuellement bénéfique**

L'**article 2** de l'accord-cadre énonce son objectif et en fait un engagement à la charge des parties. Celles-ci doivent œuvrer « *pour le développement et la diversification de leurs relations économiques bilatérales dans tous les domaines* ».

Les principes sur lesquels repose la coopération économique franco-congolaise, que ce même article énumère ensuite et qui viennent prolonger et expliciter les stipulations du préambule, sont de plusieurs ordres :

– ils rappellent l'objectif de respect et d'équilibre dans lequel s'inscrit l'accord-cadre : partenariat mutuellement bénéfique, respect des souverainetés et des droits des deux États, « *transparence, dialogue et bonne gouvernance* » ;

– ils déclarent que la croissance qui résultera de l'amélioration des relations économiques entre la France et la République démocratique du Congo doit se traduire par la création d'emplois en RDC, et qu'elle ne saurait être jugée bénéfique si elle s'accompagne d'externalités négatives, qu'elles soient d'ordre environnemental ou social ; c'est l'objectif d'une croissance « *équitable, durable et inclusive* », d'une « *prospérité partagée fondée sur l'innovation, la jeunesse et les échanges humains* » qui doit accompagner la « *transition écologique et numérique* » ;

– ils tirent les conséquences des obstacles rencontrés par les acteurs économiques pour proposer quelques pistes pour l'amélioration des échanges franco-congolais : améliorer l'image de chacun des deux pays et le climat des affaires.

Les rapporteurs considèrent que le développement des relations économiques franco-congolaises ne saurait se limiter à une logique d'exportation de matières premières. Il doit également favoriser l'émergence de filières locales de transformation, la structuration d'écosystèmes industriels créateurs de valeur ajoutée sur le territoire congolais ainsi que le développement de chaînes de valeur partagées entre la République démocratique du Congo, la France et l'Europe.

#### 4. La commission mixte franco-congolaise pour la coopération économique

Cette nouvelle instance, dont les rapporteurs proposent la création, constitue par son rôle de point focal et de guichet unique l'interlocuteur privilégié en matière d'échanges économiques franco-congolais, tant pour les autorités des deux États que pour les acteurs économiques. L'existence d'une telle instance a déjà prouvé son utilité s'agissant d'autres États, tels que l'Ukraine <sup>(1)</sup> ou le Kazakhstan <sup>(2)</sup>.

En assurant « *le suivi de la mise en œuvre du présent accord* » et en « *[formulant] des recommandations* » lors de ses réunions annuelles, elle permet à l'ensemble de ses membres d'examiner ensemble les difficultés pesant sur les relations économiques franco-congolaises et de constater périodiquement et conjointement les avancées dans leur résolution.

À cet égard, dans des environnements administratifs parfois complexes, l'existence de cette commission bilatérale constitue pour les acteurs économiques confrontés à des difficultés – nombreuses en RDC – un interlocuteur unique clairement identifié. Réunissant largement les acteurs impliqués de part et d'autre, cette instance sera à même d'identifier le bon interlocuteur pour chaque situation, qu'elle soit individuelle ou générale. C'est en cela qu'elle mènera sa mission consistant à « *contribuer par ses propositions à résoudre les difficultés structurelles et conjoncturelles entravant le développement des échanges commerciaux et des investissements entre la France et la République démocratique du Congo* ».

Néanmoins, son rôle ne se limitera pas à résoudre les difficultés : elle aura aussi pour mission de faire vivre la coopération franco-congolaise, en identifiant « *les projets commerciaux et d'investissements matures et dont le modèle de financement est établi* », notamment s'agissant des projets de partenariat public-privé en RDC auxquels les entreprises françaises pourraient contribuer.

---

(1) [direction générale du Trésor, « 8<sup>ème</sup> réunion de la Commission mixte économique franco-ukrainienne », 30 novembre 2020.](#)

(2) [Assemblée nationale, Christine Engrand, Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan sur la réadmission des personnes, n° 2735, 29 avril 2026 ; la plus récente réunion de cette commission s'est tenue il y a quelques mois à Paris.](#)

### Les partenariats public-privé en RDC

La RDC s'est dotée en 2018 d'un cadre juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé (PPP), dispositif dont l'objet est de mobiliser les ressources budgétaires provenant du secteur privé pour le financement des infrastructures et des équipements du secteur public <sup>(1)</sup>. Les PPP sont présentés par les autorités congolaises comme un moyen idéal d'améliorer la qualité des services grâce à l'expertise du secteur privé, d'attirer les investissements directs étrangers permettant de développer les infrastructures, de créer des emplois et de renforcer le transfert de compétences et de technologies. Surtout, les PPP permettent à un pays en développement tel que la RDC d'optimiser ses coûts tout en évitant d'alourdir le poids de sa dette. Les contrats de PPP bénéficient donc d'un important soutien de la part des autorités congolaises : après la création en juillet 2021 d'un ministère en charge de la coopération internationale et de la promotion du PPP, une nouvelle loi relative aux contrats de PPP a été adoptée par le Parlement le 30 décembre 2022 <sup>(2)</sup>.

Une Unité de conseil et de coordination de la gestion des contrats conclus dans le cadre des partenariats public-privé (UC-PPP) a été créée en 2021 <sup>(3)</sup>, afin de conseiller les acteurs publics et privés souhaitant engager un PPP et de valider et mettre en œuvre ces partenariats <sup>(4)</sup>.

Enfin, afin de renforcer le dialogue démocratique et le suivi des engagements, la commission associe à ses travaux des parlementaires, membres des groupes d'amitié France-RDC dans chacun des deux pays.

### 5. Améliorer le climat des affaires en République démocratique du Congo : un impératif majeur

Le très mauvais état du climat des affaires congolais a été cité par l'ensemble des interlocuteurs comme le principal obstacle à l'approfondissement des relations économiques franco-congolaises.

Face à cette réalité, le Gouvernement congolais exprime la volonté de « *créer un environnement plus attractif et sécurisé pour les affaires* » à travers des réformes « *visant à améliorer le climat des affaires, renforcer la transparence, garantir la redevabilité et promouvoir les partenariats public-privé* » <sup>(5)</sup>.

À cette fin, un groupe thématique « Climat des affaires, partenariat public-privé, promotion des investissements et de l'emploi », réunissant autour du ministre d'État, ministre du plan et de la coordination de l'aide au développement les « *ministres réformateurs du Gouvernement* », des représentants de la Fédération des

---

(1) « République démocratique du Congo : adoption d'un cadre juridique applicable aux contrats de partenariat public-privé », *Lextenso*, 2018.

(2) *direction générale du Trésor*, « La loi congolaise relative aux contrats de partenariat public-privé », 2023.

(3) *Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement*, « Partenariat Public-Privé », 9 avril 2024.

(4) *UC-PPP*, « L'Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé ».

(5) *Ministère du plan et de la coordination de l'aide au développement*, « semaine française de Kinshasa Guylain Nyembo présente la RDC comme une terre d'opportunités pour les investisseurs français », 22 avril 2026.

entreprises du Congo (FEC), et les partenaires techniques et financiers a été créé, en réaction notamment aux résultats du rapport « Business Ready 2025 » (*cf. supra*). Une réforme du code des investissements serait notamment à l'étude.

Le projet d'accord-cadre se saisit de cette réalité en faisant état du souhait conjoint des parties d'« *améliorer la lisibilité et la prévisibilité du cadre juridique et fiscal applicable aux activités commerciales* », et de « *lutter contre la corruption et la fraude* ». À cette fin, le texte énonce, à son **article 4**, plusieurs objectifs.

Il consacre tout d'abord une volonté de simplification des démarches administratives que doivent accomplir les entreprises françaises souhaitant investir en République démocratique du Congo et l'accompagnement de ces dernières, idéalement par la création d'un guichet unique.

Il propose ensuite, afin de renforcer la sécurité juridique, de recourir aux modes alternatifs de règlement des différends proposés dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), dont la RDC est membre depuis 2012.

### **L'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires**

Créée en 1993, l'OHADA est une organisation intergouvernementale d'intégration juridique, ayant pour objet « *l'harmonisation du droit des affaires dans les États Parties par l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de leurs économies, par la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées et par l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels* » <sup>(1)</sup>.

Comptant dix-sept membres <sup>(2)</sup>, elle est dotée de plusieurs institutions, dont la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'OHADA. « *Saisie par la voie du recours en cassation, la Cour se prononce sur les décisions rendues par les juridictions d'Appel des États Parties dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des actes uniformes* » <sup>(3)</sup>.

Définissant chacun le droit positif applicable dans un champ précis du droit des affaires <sup>(4)</sup>, les actes uniformes « *sont directement applicables et obligatoires dans les États Parties, nonobstant toute disposition contraire de droit interne, antérieure ou postérieure* » <sup>(5)</sup>.

Ce droit des affaires unique couvrant une large partie du continent africain comporte, au sein du traité fondateur de l'OHADA comme dans l'acte uniforme qui lui est dédié, des dispositions qui encouragent, sous le contrôle de la CCJA, le recours à l'arbitrage.

L'accord-cadre fait enfin état de la volonté des deux parties de conclure d'autres actes de droit international utiles à la simplification de l'environnement normatif et administratif. L'un est bilatéral, puisqu'il s'agit d'une convention fiscale franco-congolaise, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. Faisant déjà l'objet de négociations <sup>(6)</sup>, elle est indispensable pour structurer les investissements, offrir aux entreprises un cadre juridique clair et opposable, notamment devant les juridictions et sécuriser la fiscalité des entreprises françaises.

---

(1) [Article 1 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.](#)

(2) *Le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, les Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.*

(3) [Article 14 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, tel que révisé en 2008.](#)

(4) *Droit des sûretés, droit commercial général, droit de l'arbitrage, droit de sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, comptabilité et information financière, droit du transport des marchandises par route, droit des procédures simplifiées et des voies d'exécution, droit des procédures collectives d'apurement du passif, droit des sociétés coopératives, et droit de la médiation.*

(5) [Article 10 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.](#)

(6) [Sénat, Jean-Luc Ruelle, « Négociation d'une convention fiscale entre la France et la République démocratique du Congo », Question écrite n° 02560, 17<sup>e</sup> législature, 5 décembre 2024, Réponse du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique publiée le 3 avril 2025.](#)

### **Des discussions en cours pour la conclusion d'une convention fiscale franco-congolaise**

Des discussions en vue de la conclusion d'une convention de non-double imposition ont débuté en mars 2025 entre la direction de la législation fiscale (DLF) et les autorités congolaises, afin notamment de sécuriser juridiquement et fiscalement les flux économiques des entreprises françaises présentes en RDC.

Conformément à sa doctrine, la France demande l'intégration dans cette convention des standards internationaux les plus récents et *a minima*, de ceux de l'OCDE.

Les délégations ont pu parvenir, lors du premier tour de négociations, à un accord de principe sur certains articles, essentiellement ceux relatifs à la coopération administrative. Toutefois, aucun texte ne peut exister tant que l'ensemble de la convention n'a pas été formellement agréé entre les deux parties, ce qui n'est pas encore le cas. De nouveaux tours de négociation sont encore nécessaires, bien que plusieurs interlocuteurs regrettent la lenteur de la mise en place d'un outil aussi attendu.

L'autre est multilatéral : il s'agit de négocier, au niveau de l'Union européenne, un projet d'accord destiné à sécuriser les investissements et les activités des entreprises européennes en RDC et à développer des projets communs, dispositif qualifié par certains interlocuteurs de « *bulle* ».

### **Une « bulle » UE-RDC ?**

Ce projet d'accord, qui recueille l'adhésion de nombreux interlocuteurs rencontrés à Kinshasa, garantirait l'accès des acteurs économiques européens souhaitant investir en RDC à des procédures simplifiées et, en cas de difficultés, à un interlocuteur unique proche du pouvoir en mesure de les résoudre. Selon le représentant de l'UE en RDC, il permettrait aux entreprises européennes de ne pas subir, de la part des autorités congolaises, de « *zèle* » excédant le seul cadre de la législation fiscale. L'UE s'engagerait en échange à un certain niveau d'investissement de ses États membres en RDC.

Ses seuls enjeux seraient la prévisibilité, la simplification et la sécurité juridique. Conformément aux principes applicables aux négociations commerciales de l'Union européenne, en particulier la non-discrimination et la clause de la nation la plus favorisée <sup>(1)</sup>, cet accord n'aurait pas pour objet de faire bénéficier les acteurs économiques européens de règles spécifiques, moins contraignantes, que celles appliquées aux autres États, par exemple en matière fiscale.

## **6. Identifier des secteurs structurants au-delà du secteur minier**

Si le secteur minier, essentiel dans l'économie congolaise, ne peut être ignoré, les rapporteurs souhaitent que l'accord-cadre qu'ils proposent permette d'approfondir la relation bilatérale en désignant d'autres secteurs économiques. Leur ambition est autant d'identifier les potentiels économiques de secteurs encore

---

(1) Cette clause interdit aux pays de pratiquer des discriminations entre leurs partenaires commerciaux ; [consilium.europa.eu](https://consilium.europa.eu), « Accords commerciaux de l'UE », (5 décembre 2024).

trop peu connus que d’inscrire le partenariat bilatéral dans une perspective à moyen terme (2030-2040), notamment en matière de nouvelles technologies.

Malgré les nombreuses opportunités identifiées, le développement des relations économiques franco-congolaises suppose une approche progressive, pragmatique et sectorielle, tenant compte des contraintes sécuritaires, logistiques, administratives et financières, qui demeurent importantes.

L’**article 5** énumère donc plusieurs domaines dans lesquels des projets structurants, concrets, doivent être encouragés, selon la logique soutenue par les représentants du MEDEF International auditionnés. Ces secteurs ont été identifiés par de nombreux interlocuteurs rencontrés par les rapporteurs.

Au regard du manque criant d’infrastructures en République démocratique du Congo et du fait que leur développement est un préalable indispensable à la croissance économique du pays, ce secteur est placé en tête des domaines cités. Cela renvoie au transport mais aussi à l’énergie et à la production électrique, notamment autour du projet hydroélectrique du barrage d’Inga, que la France, par le biais de l’AFD, soutient. Les rapporteurs se sont entretenus avec un représentant de l’entreprise Cegelec, filiale de Vinci, qui est implantée en RDC pour développer ce secteur dans lequel les opportunités sont massives.

Les infrastructures de la transformation numérique sont également mentionnées, l’accès à un internet performant et abordable étant la condition indispensable de l’innovation, mais également d’une meilleure structuration des services publics congolais. L’expertise française en la matière se manifeste, par exemple, par le choix de l’entreprise Dassault Systèmes pour accompagner la conception digitale du projet d’extension urbaine de Kinshasa par la création d’une ville nouvelle nommée « Kia Mona ».

Le secteur de l’agriculture et de l’agro-industrie a été lui aussi identifié par les rapporteurs, notamment lors d’un échange avec les responsables de l’ANAPI. Alors que la population de la RDC pourrait avoir doublé en 2050 et que le pays compte 80 millions d’hectares de terres arables <sup>(1)</sup>, la majeure partie des produits alimentaires consommés en RDC sont importés : améliorer l’autonomie alimentaire congolaise pour tendre vers l’autosuffisance alimentaire est donc un enjeu essentiel. Disposant d’une expertise en la matière, la France peut y contribuer.

À plus court terme, cet objectif peut être recherché dans le cadre de projets spécifiques, par exemple en réduisant les coûts en substituant dans certaines filières précises des intrants produits sur place aux intrants importés. La filière brassicole a ainsi été évoquée, s’agissant du malt ou du houblon, avec d’autant plus d’intérêt que l’entreprise française Castel, qui exploite deux brasseries, est très bien implantée.

---

(1) *RFI*, « Autosuffisance alimentaire : quel projet agricole en RDC ? », *Le débat africain*, 29 avril 2022.

La France assiste en outre la RDC dans la mise en place de la première indication géographique du pays.

Ce secteur est également à considérer sous l'angle des opportunités d'exportation de vins et spiritueux français, appréciés par la classe moyenne congolaise. Business France rappelle que la RDC est le 6<sup>e</sup> marché en Afrique pour les vins français, la demande d'accompagnement des entreprises françaises sur ce marché étant « *limitée mais régulière* ».

Le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) comporte, aux yeux des rapporteurs, un considérable potentiel de développement et de promotion de l'image de la RDC en France. En matière musicale, la scène congolaise s'illustre par un dynamisme, un succès et une renommée dépassant largement les frontières de la RDC. Dans le secteur audiovisuel, les créateurs font encore face à de nombreuses difficultés mais les rapporteurs ont rencontré des producteurs et réalisateurs menant de nombreux projets, avec le soutien de la France. En RDC, le soutien au secteur doit passer par une structuration qui s'amorce lentement, en particulier pour sécuriser les revenus des créateurs, et par le développement des organismes de formation. Il passe aussi par une diffusion de la culture destinée à la démocratiser <sup>(1)</sup>, ce à quoi s'emploie l'Institut français de RDC. Le financement des projets, qui doit être envisagé très en amont, est également très compliqué, malgré l'existence de dispositifs tel le fonds FILMAC de l'Organisation internationale de la francophonie <sup>(2)</sup>. Peu de chaînes de télévision sont en mesure de rémunérer les créateurs des films qu'elles souhaitent diffuser, à l'exception notable des chaînes françaises TV5 Monde et Canal+. Les productions francophones sont pourtant privilégiées, afin d'éviter les coûts de doublage.

La mode et le textile sont un autre secteur essentiel, dans un pays concentrant l'héritage de la « sapologie » <sup>(3)</sup> et des tissus et motifs traditionnels, tel le raphia kuba, utilisé par les plus grandes maisons de mode. De jeunes créateurs congolais revisitent aujourd'hui cette tradition pour inventer la mode congolaise de demain, notamment à l'Institut régional de la mode en Afrique (IRMA), « *tiers-lieu dédié à la création, à l'apprentissage et à l'innovation* » qui « *réunit formation, incubation et services spécialisés pour accompagner l'émergence d'une nouvelle génération de talents dans les métiers de la mode* » <sup>(4)</sup>. Installé à Kinshasa, il est soutenu par la France.

---

(1) Il ne reste que cinq salles de cinéma en RDC. Beaucoup de celles qui existaient ont été transformées en églises.

(2) [imagesfrancophones.org](http://imagesfrancophones.org). « Les prix FILMAC ».

(3) La « société des ambassadeurs et des personnes élégantes » (SAPE) ou « sapologie » est « un mouvement d'identité vestimentaire qui détourne et réinvente depuis plus de cent ans les codes de la mode parisienne ». Né en réaction à la colonisation, il s'agit d'une forme revendiquée de dandysme. [Institut français de la mode, « Une histoire de la sapologie africaine »](#).

(4) [Site de l'IRMA](#).

Le soutien au secteur de la santé est essentiel : il est un volet indispensable du développement de la RDC et relève pour la France tout simplement de la prévention. Ce qui se passe en Afrique nous affecte, comme le retour du virus Ebola nous le rappelle tragiquement. À cet égard, les rapporteurs saluent le travail indispensable du professeur Jean-Jacques Muyembe, co-découvreur du virus Ebola, et de l'Institut national de recherche biomédicale (INRB) que la France doit absolument continuer de soutenir.

Le secteur minier, néanmoins, n'est pas oublié <sup>(1)</sup>, en soulignant les opportunités de la France :

- dans l'identification des sols ;
- dans la transformation des minerais, afin de concurrencer l'hégémonie chinoise ;
- dans la logistique et les services inhérents aux activités industrielles (restauration, etc.).

Enfin, tout en rappelant que l'APD n'entre pas dans le champ de l'accord-cadre, les rapporteurs ont tenu à mentionner l'AFD et son action en RDC (*cf. supra*). Ils ont en effet pu constater lors de leur déplacement le rôle structurant, y compris pour l'économie, des projets soutenus par l'agence, en matière de technologies numériques et d'avenir (incubateur « Silikin village »), de santé (INRB, *cf. supra*) ou d'amélioration des infrastructures (projet « To Petola » d'amélioration de la collecte des déchets <sup>(2)</sup>). Nombre de ces projets, tels l'Irma (*cf. supra*) ou l'« Orange Digital Center », sont des lieux de formation professionnalisants offrant des cursus de courte durée et abritant, par exemple, des *fab lab* <sup>(3)</sup>.

## 7. Une coopération économique ancrée dans les territoires

Les rapporteurs ont souhaité proposer un modèle de coopération économique décentralisé. Cela est tout aussi pertinent pour la France – où la promotion de la République démocratique du Congo et des opportunités d'investissement qu'elle abrite doit être faite auprès des entreprises quel que soit leur lieu d'implantation – que pour la RDC – pays gigantesque dont le développement ne saurait être équilibré s'il se limite à Kinshasa.

Afin d'assurer une large promotion de l'image de chaque pays chez son partenaire, les rapporteurs proposent donc, dans l'**article 6**, de s'appuyer sur les

---

(1) Il a par ailleurs fait l'objet de la signature d'un mémorandum d'entente sur les métaux critiques, signé lors de la visite du président de la République Emmanuel Macron à Kinshasa du 3 au 5 mars 2023 ; J. Buisson, *Rapport d'information sur les terres rares et les ressources naturelles stratégiques*, op. cit.

(2) [AFD, « Renforcement de la résilience des quartiers urbains de Kinshasa – Projet TO PETOLA »](#).

(3) [francenum.gouv.fr](http://francenum.gouv.fr) « Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, “laboratoire de fabrication”) est un lieu ouvert au public. Différentes sortes d'outils sont [mises] à sa disposition comme des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. »

partenariats existants et de favoriser la mise en relation des acteurs économiques et administratifs implantés en régions. Ils insistent sur l'intérêt de renforcer les coopérations entre territoires, métropoles, ports, universités, chambres consulaires et agences de développement, afin de favoriser l'émergence de partenariats économiques concrets et de projets pilotes à forte valeur ajoutée.

Les rapporteurs soulignent particulièrement l'importance d'un lien fort entre l'ambassade de la République démocratique du Congo en France – qui est la mieux à même de défendre la « destination RDC » auprès des potentiels investisseurs français – et le réseau diplomatique déconcentré et décentralisé – les conseillers diplomatiques des représentants de l'État en région et des Exécutifs régionaux.

Les rapporteurs relèvent l'existence en France d'une association des élus originaires de la RDC qui pourrait être un acteur important de cette coopération économique décentralisée.

## **8. Faire de la formation un levier de croissance**

L'exceptionnelle jeunesse de la population congolaise rend nécessaire l'existence dans le pays, à tous les âges, d'une offre d'éducation et de formation solide, structurée et de qualité, ce qui n'est actuellement pas le cas. Si des exceptions existent, plusieurs interlocuteurs ont mentionné la faiblesse du capital humain au nombre des obstacles freinant le développement des investissements français en RDC. Pour les acteurs économiques et institutionnels français, renforcer ce secteur est donc indispensable. Cela fait l'objet de l'**article 7**, qui met notamment l'accent sur la formation des enseignants et la formation universitaire.

S'agissant d'un accord-cadre portant sur l'économie, sont également privilégiées les formations professionnelle et technique, notamment dans les secteurs clés identifiés par les rapporteurs : ces formations sont en effet l'indispensable préalable à la montée en gamme industrielle de la RDC. En effet, alors que les grands chantiers d'infrastructures envisagés dans ce pays ne pourront se faire qu'à la condition de former sur place, en français, la main-d'œuvre qualifiée nécessaire, les organismes de formation français apparaissent comme les mieux à même de participer à la création des cursus indispensables. C'est également le cas en matière administrative, ou des partenariats avec le réseau des écoles du service public français pourraient être noués avec les institutions congolaises.

Plus généralement, les coopérations entre les universités françaises et congolaises doivent être encouragées. En matière de formation, ces coopérations pourraient également être davantage articulées avec les besoins des filières économiques stratégiques, le développement de compétences techniques locales et l'accompagnement de l'entrepreneuriat congolais.

L'accord encourage enfin les dispositifs de mobilités réciproques entre la France et la RDC. La France pourrait ainsi augmenter le nombre de bourses offertes aux étudiants de RDC tout en accompagnant les lauréats dans les démarches administratives, encore jugées longues et complexes.

### **Promouvoir les volontariats internationaux en entreprise**

Les représentants de Business France ont attiré l'attention des rapporteurs sur le fait que le statut de « volontaire international en entreprise » (VIE), qui permet à un jeune ayant entre 18 et 28 ans d'effectuer une mission à l'étranger, n'est pas reconnu par les autorités de la RDC, ce qui provoque des difficultés pour l'obtention des visas et entraîne un surcoût pour les entreprises. En 2025, trois VIE étaient en poste en RDC, pour le compte de Canal+, Castel, et CMA-CGM.

Enfin, souhaitant encourager l'ambition de nombreux jeunes entrepreneurs qu'ils ont pu rencontrer à Kinshasa, les rapporteurs actent dans l'accord-cadre la nécessité de soutenir « *les incubateurs, pépinières d'entreprises et dispositifs d'accompagnement spécifiques* ».

## **9. Les diasporas et la francophonie : deux ponts entre la République démocratique du Congo et la France**

La République démocratique du Congo voit dans sa diaspora à l'étranger une richesse. Ainsi, le gouvernement congolais a exprimé le souhait de se tourner vers elle, en dépit de l'interdiction de la binationalité contenue dans le premier alinéa de l'article 10 de la constitution du pays <sup>(1)</sup>.

Si la volonté d'abroger cette interdiction a été exprimée lors de la rencontre des rapporteurs avec la vice-ministre des affaires étrangères, les autorités congolaises, conscientes que ce processus prendra du temps, souhaitent qu'une solution à plus court terme soit mise en place.

À cette fin, « *[un] statut spécial sur la diaspora, inspiré du modèle éthiopien [...] accordera à la diaspora congolaise l'essentiel des droits des nationaux, hors droit de vote. La mise en œuvre passera par la carte Okapi, consulaire et spécifique, qui facilitera l'accès au foncier, à l'investissement productif et la participation aux programmes publics, offrant une réponse immédiate aux blocages juridiques et économiques.* » <sup>(2)</sup>

Ce statut spécial permettra par exemple aux Français d'origine congolaise de s'installer en RDC, notamment pour y investir. Ces repatriés, ou « repats », de plus en plus nombreux, apportent souvent un capital économique comme professionnel qu'ils font fructifier, en créant des petites ou moyennes entreprises. Ils sont donc un rouage important du développement économique congolais autant

---

(1) « La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre. »

(2) [Annie Munger, « Kinshasa envisage un statut spécial pour la diaspora », \*Ouragan\*, 10 février 2026.](#)

qu'un lien entre la France – pays auxquels ils demeurent profondément attachés nonobstant leur départ – et la RDC. Les rapporteurs ont pu le constater à l'occasion d'une rencontre avec plusieurs d'entre eux organisée par l'ambassade de France, au cours de laquelle ont également été évoquées les nombreuses difficultés – administratives, économiques ou culturelles – qu'ils ont pu rencontrer au fil de leur parcours. Le prix élevé des billets d'avion Paris-Kinshasa et les contraintes logistiques de la desserte <sup>(1)</sup> sont ainsi évoqués comme des obstacles. La constitution d'un réseau de ces « repats », essentiels à la compréhension et à la connaissance réciproques entre les deux pays et à l'accompagnement des nouveaux arrivants, serait donc utile.

Français et Congolais sont, en outre, liés par l'usage d'une même langue : le français. S'il n'est parlé que par 51 % de sa population, la République démocratique du Congo est aujourd'hui le membre le plus peuplé de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) <sup>(2)</sup>. Ciment de l'amitié franco-congolaise, cette langue en partage est aussi, s'agissant des échanges commerciaux, un facteur de simplification : pouvoir échanger dans la même langue, dès le stade de la prospection, y compris sur des objets particulièrement spécifiques ou techniques, constitue un gain de temps et d'argent significatif.

La « *valorisation de la francophonie économique* » est donc, pour ces raisons, mentionnée à l'**article 8** de l'accord-cadre.

La langue française ne saurait, néanmoins, n'être qu'un simple outil au service de la relation économique et commerciale. Elle est une richesse culturelle partagée à valoriser, notamment dans le cadre de l'intensification des projets franco-congolais entrant dans le domaine des industries culturelles et créatives.

Les travaux récents relatifs à l'avenir de la francophonie, notamment le rapport de la mission d'information de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur l'avenir de la francophonie, rédigé par Mme Amélia Lakrafi et M. Aurélien Taché <sup>(3)</sup>, soulignent l'importance de renforcer les espaces communs de dialogue, de création et de valorisation linguistique au sein du monde francophone. Ces initiatives peuvent constituer un appui utile au développement des coopérations humaines, culturelles, éducatives et économiques entre la France et la République démocratique du Congo.

À ce titre, M. le co-rapporteur Aurélien Taché insiste sur la proposition n° 30 de ce rapport, laquelle évoque la création d'une académie francophone des langues, illustrant les réflexions actuellement conduites sur le renforcement des outils institutionnels, culturels et linguistiques de la francophonie.

---

(1) *En l'absence de possibilités d'hébergement proche de l'aéroport de Kinshasa, une escale d'1 h 30 à Brazzaville est nécessaire pour changer d'équipage.*

(2) [francophonie.org](http://francophonie.org), Congo (RD).

(3) [\*Assemblée nationale, Amélia Lakrafi, Aurélien Taché, Rapport d'information déposé par la commission des affaires étrangères, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'avenir de la francophonie, n° 1639, 25 juin 2025.\*](#)

M. le co-rapporteur Aurélien Taché considère que cette académie trouverait toute sa place à Kinshasa.



## EXAMEN EN COMMISSION

*La commission procède à l'examen, ouvert à la presse, des conclusions de la mission opérationnelle chargée de proposer un accord économique bilatéral entre la France et la République démocratique du Congo au cours de sa réunion du 3 juin 2026.*

**M. le président Bruno Fuchs.** Nous allons entendre ce matin la présentation des conclusions de la mission opérationnelle chargée de proposer un accord économique bilatéral entre la France et la République démocratique du Congo (RDC). Le rapport qui va vous être présenté est le fruit d'une réflexion sur l'apport de la diplomatie parlementaire à la diplomatie officielle de l'Exécutif.

Je tiens à féliciter nos deux collègues pour leur travail original. Nous avons besoin de développer nos relations économiques dans le monde entier, particulièrement avec le bloc africain. Nous nous sommes d'ailleurs aperçus que la Chine disposait d'un accord de coopération économique avec la RDC, lui conférant un certain nombre d'avantages liés à l'activité des investisseurs chinois sur le territoire.

Chaque fois qu'un parlementaire français se déplace en RDC, le constat est le même : la France n'est pas assez présente. On demande « plus de France », plus de présence, plus d'investissements. Nous avons donc décidé de mener cette mission, dont nous allons débattre aujourd'hui, afin de proposer à nos Exécutifs – congolais et français, car nous travaillons bien évidemment pour la diplomatie française – un projet d'accord de coopération économique entre la RDC, premier pays francophone, et la France.

Aujourd'hui, dans un pays de plus de 100 millions d'habitants, nos échanges sont relativement modestes : 226 millions d'euros d'exportations vers la RDC et un stock d'investissements français qui atteignait 200 millions d'euros en 2022. Pour un pays d'une si grande richesse potentielle, nous disposons là de possibilités de croissance et d'investissement extrêmement importantes.

Je cède maintenant la parole à nos deux rapporteurs afin qu'ils expliquent le sens du projet d'accord qu'ils ont rédigé et que nous proposerons de remettre, côté congolais, à l'Exécutif congolais et, côté français, à notre ministre de l'Europe et des affaires étrangères ou à notre ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité. Il s'agit d'un travail assez inédit, mené par des parlementaires congolais et français dans le même esprit et sur le même périmètre. Je vous remercie, messieurs les rapporteurs, d'avoir mené cette mission à bien.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Il s'agissait effectivement d'une mission quelque peu originale. Cette mission d'information courte nous a amenés, avec Vincent Ledoux, à réfléchir à un projet d'accord dont l'Exécutif pourra s'emparer ou non. Nous souhaitons évidemment que ce soit le cas.

Investir en RDC – l'accord portera en effet essentiellement sur les aspects économiques – demeure une perspective qui semble encore étrange pour la plupart des entreprises françaises. Quand on pense à la RDC, on pense malheureusement le plus souvent aux images de guerre, et à juste titre puisque le conflit fait toujours rage dans l'Est du pays ; on pense aux épidémies – j'y reviendrai rapidement mais vous avez tous vu que, malheureusement, le virus Ebola réapparaît sur le territoire – , au manque d'infrastructures et à un climat des affaires extrêmement difficile dans un pays pauvre, qui abrite pourtant de nombreuses matières premières.

Dans le cadre de cette mission d'information, nous avons passé cinq jours à Kinshasa et nous avons pu constater, sur le terrain, la réalité de ces difficultés. Mais nous avons aussi vu combien la RDC a d'opportunités à offrir. La France ne peut évidemment pas ignorer ce pays géant, État pivot en Afrique, qui est aussi la plus grande nation francophone.

Le pays s'étend sur 2,34 millions de kilomètres carrés et partage ses frontières avec neuf autres États, appartenant ainsi tout autant à l'Afrique australe qu'à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique centrale. D'ailleurs, cela se ressent sur place : les différentes régions sont très différentes et le français joue un rôle extrêmement important pour unir la nation. Sa colonne vertébrale est bien sûr le fleuve Congo et la richesse de ses écosystèmes en fait un véritable poumon vert.

La population est nombreuse, avec environ 107 millions d'habitants et une croissance démographique multipliée par huit depuis 1950. Les projections des Nations unies estiment que la RDC atteindra 215 millions d'habitants en 2050. La population congolaise est aussi particulièrement jeune, puisque 70 % des habitants ont moins de 24 ans.

Cet État est vraiment proche du nôtre. Cette proximité s'incarne d'ailleurs dans le domaine culturel, comme on le voit très souvent dans la musique. Les artistes congolais ou d'origine congolaise sont nombreux et célèbres ; je pense à Fally Ipupa, qui a rempli deux fois le Stade de France il y a moins d'un mois. La mode congolaise est aussi très renommée et s'exporte bien au-delà des frontières du pays. Nous avons pu visiter l'Institut régional de la mode en Afrique, situé à Kinshasa, qui est un très beau projet soutenu notamment par l'Agence française de développement (AFD).

Nous avons constaté, ressenti et entendu cette proximité franco-congolaise à chaque étape de notre déplacement. Elle nous a été exprimée très clairement. Il y a en RDC une demande de France, dans ce pays où « *tout reste à faire* », comme nous l'ont dit les acteurs politiques et économiques que nous avons pu rencontrer. Cet État ami appelle vraiment la France pour résoudre les problèmes auxquels il est

confronté. Nous étions d'ailleurs sur place en même temps qu'une délégation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), durant la semaine française de Kinshasa.

Les difficultés de la RDC ne peuvent néanmoins pas être éludées.

C'est l'un des pays les plus pauvres du monde. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 686 dollars et 74 % de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour. Le chômage est très élevé, notamment chez les jeunes, et l'économie est largement informelle. Le taux de fréquentation de l'enseignement primaire est de 78 %, ce qui signifie que 7,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont exclus du système scolaire.

Le pays connaît en outre une crise sécuritaire. À l'Est, dans les Kivu, elle a été malheureusement réactivée en 2025 par la prise de Goma et Bukavu par le mouvement du 23 mars (M23), soutenu par le Rwanda. On y compte plus de 350 000 déplacés. Un accord de cessez-le-feu a bien été signé, sous les auspices de Donald Trump malheureusement, mais il fait l'objet de multiples violations. Notre compatriote Karine Buisset, une humanitaire française de 54 ans travaillant pour le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), a été tuée par une frappe de drone à Goma le 11 mars dernier.

Le pays souffre également d'un manque d'infrastructures, notamment en matière de transport. Nous avons tous les deux constaté au cours de notre séjour combien il est difficile de se déplacer à Kinshasa.

La RDC manque également de systèmes de production et de distribution d'énergie, alors même que le fleuve Congo offre un potentiel hydroélectrique bien supérieur à ses besoins.

La crise est également sanitaire. Nous présentons malheureusement ce rapport au moment où l'épidémie du virus Ebola repart. C'est la dix-septième depuis 1976 et elle se caractérise par une nouvelle souche nommée Bundibugyo. Près de 250 décès, sur plus de 1 000 cas suspects, ont été enregistrés. Notre reconnaissance va donc évidemment à toutes les personnes impliquées dans la lutte contre cette maladie. À la fin de notre séjour, nous avons d'ailleurs visité une maternité et un hôpital financés par l'AFD, une infrastructure très touchante. Malheureusement, ce soutien s'arrêtera sûrement l'année prochaine en raison de la fin des crédits.

Tout reste donc à faire et la France, à travers ses entreprises, peut y contribuer. C'est l'idée de ce projet d'accord de coopération économique.

La nécessité de renforcer le partenariat économique franco-congolais s'appuie aussi sur une histoire de langue partagée et de destin commun. La RDC est la première nation francophone au monde par le nombre de locuteurs. Cette réalité démographique devrait nous obliger à regarder différemment notre partenariat.

C'est dans cet esprit que nos échanges à Kinshasa m'ont amené à renforcer l'idée, présente dans un rapport sur la francophonie rédigé avec Amélia Lakrafi, d'une académie francophone, lieu de coopération culturelle et linguistique qui, à mon avis, trouverait toute sa place à Kinshasa. Cette idée fait d'ailleurs un parfait écho à la candidature de Juliana Lumumba, fille de Patrice Lumumba et ancienne ministre, à la tête de l'OIF. Elle porte un projet de refondation de l'espace francophone articulé autour de l'éducation, de la jeunesse et d'un codéveloppement équitable. Cet élan incarne précisément ce que la France promeut et je soutiens sa candidature à titre personnel.

Soutenir cet accord, c'est envoyer un signal : la France croit en une francophonie vivante, ancrée dans les peuples, et elle est prête à en être la partenaire loyale.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** L'initiative de cette démarche d'élaboration d'un projet d'accord, tout à fait inédite, revient au président Bruno Fuchs. Certains pourraient se demander si cela entre dans les prérogatives d'un parlementaire. Nous avons en tout cas essayé de relever le défi. Vous nous direz ce que vous en pensez et comment vous jugez le résultat.

La philosophie générale de ce projet d'accord, que l'on retrouve dans les articles 1<sup>er</sup> et 2, repose sur une question assez simple : comment développer une coopération économique dans une logique mutuellement bénéfique ? Cela signifie que nous avons complètement changé de paradigme. Nous recherchons une relation équilibrée, fondée sur la réciprocité, le respect mutuel et la reconnaissance d'intérêts communs. Nous sommes hors des schémas anciens. La RDC apparaît ici vraiment comme un partenaire stratégique majeur dans un monde devenu instable, compliqué et très concurrentiel.

Ce pays dispose de nombreuses ressources stratégiques et fait face à des enjeux de transition énergétique, de climat, de numérique et de santé. Le bassin du Congo – tout comme l'Amazonie mais sans doute encore plus – est l'un des grands poumons forestiers de la planète. Le pays est aujourd'hui à nouveau confronté au problème d'Ebola. J'ai été très ému par notre rencontre avec le professeur Jean-Jacques Muyembe. Il a 85 ans et, bien qu'il n'ait pas été scolarisé très jeune, il est devenu l'un des plus grands virologues au monde. Il m'a expliqué comment, au Congo, se développent les grandes pandémies, dans cette rencontre entre l'animal et l'homme, mais aussi comment s'y trouvent les solutions, non seulement pour le Congo mais pour toute l'humanité. C'est pour moi un exemple fondamental qui nous donne à croire qu'un certain nombre de ressources se situent en Afrique et pas simplement dans une vision de prédation.

Nous avons aussi été frappés par la jeunesse. Il y a de la jeunesse partout, tout le temps, dans tous les interstices de ce pays. Dites-vous que 70 % de la population a moins de 24 ans et que la moyenne d'âge est de 16 ans. J'ai encore cette image de l'Orange Digital Center de Kinshasa, où de jeunes gens, les yeux écarquillés, étaient concentrés sur leurs travaux de codage mais aussi sur la

recherche de solutions technologiques à un certain nombre de problèmes qui leur étaient soumis. L'idée de ce projet d'accord est de soutenir ces jeunes qui sont animés par une envie que nos propres jeunes n'ont parfois plus aujourd'hui.

L'article 3 prévoit une commission mixte franco-congolaise. L'idée a toujours été de discuter avec nos homologues pour voir comment nous pouvions travailler et assurer le suivi ensemble. Cette commission réunirait toute la Team France Export mais elle associerait aussi toutes les institutions congolaises actives dans le développement, l'investissement et la planification économique, ainsi que, probablement, les groupes d'amitié. Son rôle serait de suivre la mise en œuvre de l'accord, d'identifier les projets structurants, de repérer les freins et les blocages qui ne manqueront pas de survenir et de formuler des recommandations très concrètes pour y parvenir. En somme, nous voulons créer une habitude de travail entre les Congolais et les Français.

L'article 4 est également très important car il concerne le climat des affaires et la promotion des investissements, des aspects qui font que beaucoup de nos compatriotes hésitent encore à aller en RDC. Il y a effectivement des difficultés, des complexités administratives – mais quel pays n'en a pas ? –, une instabilité fiscale, beaucoup de corruption, des incertitudes juridiques et des difficultés sécuritaires. Cela dit, il y a une vraie volonté affichée chez nos homologues congolais d'accroître la transparence, d'améliorer la lutte contre la corruption, de simplifier les procédures et de créer des dispositifs de guichet unique accessibles à tous. C'est essentiel car un investisseur doit pouvoir comprendre les règles, anticiper les procédures et travailler dans un cadre le plus stable possible. L'accord insiste notamment sur les mécanismes de règlement amiable des différends dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). C'est un point très important dans lequel nous devons investir et continuer à travailler avec nos homologues africains pour améliorer la conciliation, l'arbitrage et la médiation.

L'article 4 rappelle également l'importance du projet d'accord entre l'Union européenne et la RDC, qui n'existe toujours pas. L'Europe investit beaucoup, notamment dans la transition verte, mais pas dans un cadre que nous souhaiterions plus établi car des blocages persistent sur la gouvernance, la transparence et les améliorations qui doivent être faites au Congo.

Il faut aussi identifier des secteurs économiques prioritaires car on ne peut pas tout développer. Le problème des infrastructures est réel : il est compliqué de se rendre au centre de la capitale depuis l'aéroport. L'énergie reste un défi. Le numérique, la santé, l'agriculture et les chaînes de valeur locales sont également des domaines très importants.

Je voudrais insister ici sur un point central : il ne s'agit pas seulement d'une relation d'État à État mais aussi entre des territoires français, qui doivent découvrir la richesse du Congo, et des territoires congolais, dans leur grande diversité. Je crois profondément à une dynamique franco-africaine qui passe par les territoires, où se

trouvent les petites et moyennes entreprises (PME). J'ai pu constater, lors du sommet *Africa Forward* à Nairobi, que les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME sont en demande de simplification et ont une forte attente vis-à-vis de notre pays. Sachez qu'il y a une attente de la France au Congo, mes chers collègues. Des jeunes sont venus nous voir en nous disant : « *Nous vous attendons* ».

Ce projet d'accord repose sur une idée simple : dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle, la relation entre la France et l'Afrique doit être une relation de partenariat, de confiance, de réciprocité et de construction commune. Nous sommes dans une « *communauté de destin* », pour reprendre les termes d'Achille Mbembe. La RDC, par son poids stratégique et son immense potentiel, constitue naturellement l'un des partenaires majeurs de cette nouvelle relation.

Je voudrais enfin saluer le travail du fonctionnaire qui nous a accompagnés tout au long de cette mission, ainsi que toutes les personnes que nous avons pu entendre, qui ont été très nombreuses et nous ont permis d'enrichir l'accord-cadre que nous vous proposons.

**M. le président Bruno Fuchs.** Il y a bien sûr, dans cet exercice, une dimension de diplomatie économique, qui est essentielle. À partir du moment où l'« ingérence politique » de la France en Afrique est moindre que ce qui a pu exister à certaines époques et où nos emprises militaires ont été levées, c'est une relation économique qu'il faut privilégier et renforcer si nous voulons maintenir une relation forte. Si l'on veut résister aux blocs de l'Amérique et de la Chine-Asie, la stratégie évidente à suivre est une stratégie entre l'Europe et l'Afrique pour maintenir un ensemble fort à l'échelle mondiale. Au-delà du projet d'accord lui-même, je voulais partager avec vous cette vision plus large : il ne s'agit pas uniquement d'une relation bilatérale avec la RDC mais d'une perspective plus vaste.

Je cède à présent la parole aux orateurs des groupes politiques.

**M. Michel Guiniot (RN).** Nous saluons bien sûr l'initiative d'élaboration d'un accord économique bilatéral entre la France et la RDC. Ce partenariat pourrait constituer une opportunité économique et renforcer les liens culturels entre nos deux nations.

La RDC incarne un géant économique en devenir, avec ses 7 % de croissance annuelle depuis 2021, ses ressources naturelles inégalées et ses 109 millions d'habitants, ce qui en fait le plus grand pays francophone au monde. Mais son vrai trésor est certainement son potentiel. À titre d'exemple, le projet Grand Inga, implanté dans le bassin du Congo, dont le potentiel hydroélectrique est de 40 000 mégawatts – soit deux fois la production nucléaire française –, pourrait faire de la RDC un leader énergétique africain.

La RDC a une volonté farouche de diversifier son économie, aujourd'hui trop dépendante de l'exportation de matières brutes, et de rééquilibrer ses relations commerciales, actuellement dominées par la Chine. Or, la France a des atouts : une expertise mondialement reconnue dans les infrastructures, l'énergie et l'industrie,

ainsi qu'un lien linguistique et culturel unique, héritage de notre histoire commune, et une présence historique en Afrique qui nous donne une légitimité et une connaissance du terrain inégalées.

Cependant, un constat s'impose : nos échanges commerciaux avec la RDC s'élèvent à peine à 200 millions d'euros : une miette au regard des opportunités. Contrairement à vos recommandations, nous proposons une rupture. Premièrement, nous préconisons une politique économique francophone ambitieuse : il ne suffit pas de partager une langue, il faut construire des projets concrets qui matérialisent la francophonie économique. Deuxièmement, nous proposons une relation où chacun trouve ses intérêts et où la RDC peut industrialiser ses ressources, former sa jeunesse et bâtir ses infrastructures ; en retour, la France y trouvera des débouchés pour ses entreprises et des partenariats durables. C'est ainsi qu'elle retrouvera une influence et une crédibilité en Afrique centrale. Enfin, il faut en finir avec les narratifs culpabilisants. Lors de sa mission à Kinshasa sur les terres rares et les métaux critiques, notre collègue Jérôme Buisson a vu un peuple congolais fier, des entrepreneurs ambitieux et une attente forte vis-à-vis de la France, ce que vous venez d'ailleurs de confirmer. Ils ne veulent pas de l'aumône mais des partenariats équilibrés. Saisissons cette main tendue.

La RDC n'est pas un pays à aider, c'est un partenaire à respecter et à consolider. Agissons car nos compétiteurs en font autant.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Vous appelez à une rupture mais, en même temps, vous reconnaissez que cette rupture est déjà en œuvre depuis un certain nombre d'années. Cela ne vous a pas échappé, puisque, dans le discours que vous avez prononcé, tout y est : la réciprocité, le respect de l'autre, le refus d'une approche prédatrice ainsi que la volonté de codévelopper le pays et ses infrastructures.

Vous aussi avez bien noté que notre rapport ne contient aucun narratif culpabilisant. Nous sommes face à une jeunesse complètement décomplexée, qui n'a pas connu cette histoire et qui a simplement envie d'écrire une nouvelle page. C'est cette nouvelle histoire que nous voulons accompagner à travers cet accord-cadre puisque, encore une fois, il n'y a pas de cadre préexistant entre nos deux pays. Il y a des relations d'affaires mais, vous avez raison, on peut mieux faire. C'est ce que nous avons souhaité encourager.

Il est vrai que le fait de parler la même langue est un grand facilitateur. On entre très vite en contact, on peut très vite aussi s'adosser à une structure existante. Pour une petite entreprise, il est plutôt rassurant de pouvoir se mettre en communauté avec une autre entreprise locale. Cela permet d'avoir des ouvertures beaucoup plus grandes et, sans doute, d'être plus rassuré et plus efficace immédiatement.

Je ne sais pas quelle rupture vous souhaitez prôner – je ne l’ai pas entendue en tout cas – mais cette rupture est déjà à l’œuvre. Au-delà de la rupture, ce que nous demandons aujourd’hui, c’est de construire, et de construire à travers un cadre clair, avec des principes que nous avons rappelés. Finalement, nous ne sommes pas très éloignés. L’AFD aide et accompagne et, après, il y a l’économie, où chacun trouve son intérêt. Une fois que ces intérêts se rencontrent, il faut qu’ils puissent être développés.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Il ne peut y avoir de narratif culpabilisant, puisque ce ne sont pas les Français qui étaient les colonisateurs en RDC mais les Belges.

Par ailleurs, il n’est pas incompatible d’aider sur certains aspects et d’être dans une relation économique d’égal à égal sur d’autres. Encore une fois, quand le virus Ebola repart et quand on visite, avant de repartir, une maternité dans la périphérie de Kinshasa, dans les quartiers les plus pauvres, où plusieurs dizaines d’enfants naissent chaque jour, il faut voir cette réalité : sans le soutien de l’AFD, certains de ces enfants mourraient. Il n’est pas du tout incompatible de constater cela et de dire que, par ailleurs, il y a une multitude d’opportunités économiques à saisir pour nos entreprises. L’un va avec l’autre. N’opposons pas les deux car le pays ne tiendra pas longtemps s’il est abandonné de toutes parts face aux urgences auxquelles il doit faire face.

**Mme Amélia Lakrafi (EPR).** J’ai pris connaissance avec grand intérêt de ce rapport d’information ambitieux, qui nous encourage à développer nos relations économiques avec la RDC, ce géant du continent africain. Je souhaite tout d’abord applaudir cette initiative inédite de diplomatie parlementaire qui nous tient, je crois, tous à cœur dans cette commission, et se ressent dans notre action de députés, surtout des Français de l’étranger, ou dans l’action de l’Assemblée parlementaire de la francophonie.

Il est absolument indéniable que la RDC constitue pour nous un enjeu considérable, en particulier s’agissant de l’accès aux terres rares et aux ressources stratégiques. Or, cet enjeu demeure singulièrement sous-estimé par notre pays et il est vrai que nous avons reçu beaucoup d’appels du pied des Congolais sur ces sujets miniers. Bien entendu, de nombreux autres secteurs présentent un potentiel de développement commercial mais je ne veux pas ignorer, ici, l’insécurité juridique et l’insécurité tout court, qu’il faut tout de même garder à l’esprit. Comme vous, j’espère que notre partenariat sera plus équitable et soucieux des intérêts des deux parties. Je note que la feuille de route de la visite présidentielle est totalement ambitieuse et qu’elle profitera aux deux parties.

Je relève quelques points très importants dans votre projet d’accord, tel que celui de finaliser une convention fiscale entre la France et la RDC – très importante pour mes compatriotes en RDC, qui la demandent – ou encore le projet de création d’une commission mixte franco-congolaise.

La valorisation de la francophonie est bien entendu utile pour stimuler les échanges, même si j'avoue ne pas comprendre, cher Aurélien Taché, pourquoi est mentionné dans ce rapport le projet de création d'une académie francophone. Ce projet, cité dans le rapport que nous avons rédigé ensemble sur la francophonie, concerne pour moi des parcours d'excellence pour les talents francophones. Évidemment qu'il faut continuer à faire vivre le rapport que nous avons fait ensemble mais peut-être pas dans toutes les missions d'information conduites par la commission.

Je suis surtout étonnée, à la lecture du rapport, par le fait qu'il n'y ait que deux agents au service économique de notre ambassade. Je ne vois pas comment déployer une feuille de route ambitieuse avec seulement deux agents. Je suis également surprise que le bureau de Business France soit encore localisé en Angola. J'avais moi-même milité auprès de Bercy en 2020 pour que soit maintenu le chef du service économique à Kinshasa, car on envisageait sa suppression. Renforcer ce dispositif d'accompagnement sur place me paraissait absolument essentiel pour accompagner l'installation des entreprises françaises. Il faut aussi veiller à soutenir les écoles en général, et notre réseau d'écoles françaises en particulier, à Kinshasa et dans le reste du pays : surtout notre petite école à Lubumbashi, qui est un atout majeur pour que les entreprises du domaine minier puissent s'y installer.

Comment peut-on expliquer ce sous-effectif criant alors que nous avons une ambition valorisée, visible et une feuille de route claire ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** L'accès aux terres rares est complètement sous-estimé mais nous n'avons pas voulu non plus surjouer sur la partie minière, qui est assez connue. Nous avons voulu mettre en avant d'autres domaines, comme la culture et la mode, qui sont aussi des accroches très fortes en Europe pour le Congo.

Concernant le nucléaire, il y a effectivement une demande des Congolais de travailler sur des minicentrales nucléaires civiles. J'ai donc immédiatement transmis une note à Mme Maud Bregeon, ministre déléguée chargée de l'énergie auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, afin qu'elle puisse voir avec ses services comment nous pourrions développer cela, car il me semble qu'il existe des problèmes liés non seulement aux infrastructures mais aussi à l'extraction minière.

Les conventions fiscales sont bien évidemment attendues. Le ministère de l'économie et des finances y travaille. Nous n'avons pas voulu empiéter sur ce domaine, qui n'est pas le nôtre. La commission mixte est la voie de transmission que nous avons jugée utile pour assurer le suivi et débloquent des situations qui pourraient être des freins.

S'agissant de la réalité de notre mission diplomatique, nous avons d'abord un ambassadeur, Rémi Maréchaux, qui est l'un des meilleurs connaisseurs de l'Afrique, et je tiens à le saluer car il nous a beaucoup aidés. Nous n'avons pas

évoqué, par manque de temps, la problématique des « repats » : ceux qui retournent au pays, qui ne sont pas forcément nés au Congo mais en France de parents congolais, et qui souhaitent y développer des affaires. Nous en avons rencontré plusieurs, notamment grâce à l'ambassadeur qui nous a facilité ces rencontres, et nous avons pu étudier comment nous pouvions leur être utiles. Le rôle de la diaspora est fondamental car nous avons une importante communauté congolaise en France.

On peut s'interroger sur la localisation du bureau de Business France. Je ne vais pas plaider contre votre volonté d'installer le responsable économique à Kinshasa plutôt qu'en Angola. Après, effectivement, la réflexion est de savoir où il est le plus utile en fonction des priorités que nous fixons dans notre géopolitique africaine.

Vous avez raison aussi sur les écoles. Quand il n'y a pas d'école très structurée et soutenue, il est difficile d'accueillir des entreprises car c'est l'une des premières choses qu'elles regardent. D'ailleurs, les « repats » nous parlaient de crèches et de la manière dont on peut accueillir leurs enfants. Dans la mesure où c'est une préoccupation partout, il n'y a pas de raison qu'on ne s'en occupe pas là-bas.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Nous avons effectivement eu une rencontre très intéressante avec un certain nombre de jeunes « repats » qui reviennent au pays et qui, sous nos yeux, ont décidé de s'unir et de créer une association pour aider ceux qui viendront plus tard. Il est toujours intéressant, lors d'une mission à l'étranger, de se montrer concrets. C'était aussi l'idée de ce projet d'académie francophone. Quand des acteurs de terrain disent qu'une proposition formulée dans un rapport parlementaire les intéresse et permettrait justement de montrer un certain nombre de choses qui nous lient, il faut l'entendre.

Les aspects économiques sont très importants et, bien qu'on pense toujours au secteur minier, les Congolais sont aussi demandeurs d'aide pour travailler sur d'autres sujets. Dans le domaine culturel, le projet d'académie francophone fait partie des initiatives qui permettent de faire vivre concrètement notre relation. La proposition est formulée à nouveau dans le cadre de cette mission opérationnelle mais, je vous rassure, elle ne devrait pas se retrouver dans toutes les autres.

**Mme Amélia Lakrafi (EPR).** Je voudrais rappeler quelques données chiffrées. L'engagement de l'AFD pour la période 2021-2025 s'élève à un peu plus d'un demi-milliard d'euros. J'entends beaucoup dire que nous ne sommes pas assez actifs et présents. Je rappelle que 550 millions d'euros en trois ans, ce n'est pas rien. Nous sommes donc très engagés aux côtés de nos amis congolais.

**Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP).** Je veux d'abord saluer le travail de diplomatie parlementaire réalisé par nos collègues rapporteurs, dont le rapport souligne vraiment le potentiel d'un partenariat économique renforcé – le mot est important – avec la RDC, qui est une puissance majeure en Afrique centrale par sa démographie, sa jeunesse et ses ressources.

Je partage également le principe de construction d'une relation économique franco-congolaise fondée sur le respect mutuel et le refus des logiques prédatrices, qui ont trop souvent caractérisé la diplomatie française, notamment dans son ancienne sphère coloniale. Dans ce cadre, nos acteurs économiques, également tenus par les normes des droits français et international, pourraient proposer des alternatives viables, écologiques et durables aux partenariats portés par la Chine et les États-Unis, qui sont caractérisés par la même prédation que votre texte tend à juguler.

Je souhaiterais toutefois attirer votre attention sur un point essentiel, soulevé par le rapport mais qui transparait de manière diffuse dans l'accord-cadre qui nous est proposé. Depuis des décennies, vous le savez, des millions de Congolaises et de Congolais ont été déplacés, violés et massacrés dans le cadre de conflits au cœur desquels la lutte pour le contrôle des ressources stratégiques est centrale. À cet égard, la RDC a engagé, notamment à travers le Fonds national de réparation des victimes, un important travail de documentation et de qualification juridique des crimes commis sur son territoire depuis les années 1990. Ces travaux visent notamment à faire reconnaître les massacres comme potentiellement constitutifs de crimes de génocide, dont le moteur a été la prédation des ressources naturelles stratégiques du pays. C'est évidemment un travail qui nécessite des coopérations entre experts.

Ces dynamiques étant encore bien actuelles, il aurait donc semblé pertinent d'étudier la manière dont l'accord-cadre proposé pourrait aborder ces enjeux, en y intégrant par exemple des clauses de traçabilité et de vigilance renforcée sur les chaînes d'approvisionnement des minerais potentiellement issus de zones de guerre. De même, la future commission mixte franco-congolaise, évoquée dans le rapport, aurait utilement pu comporter un volet spécifique consacré au suivi de cette problématique. Je souhaite donc vous demander quelle a été la teneur de vos échanges avec vos homologues congolais sur ces enjeux dans le cadre de la mission opérationnelle et, le cas échéant, dans quelles mesures ils pourraient être intégrés à ce partenariat en devenir.

Je terminerai en exprimant évidemment ma solidarité à l'égard des victimes congolaises des agressions répétées par les milices soutenues par des pays voisins, comme le Rwanda et ses supplétifs : des victimes trop souvent reléguées au second plan de l'actualité internationale. J'exprime également ma solidarité aux Congolais qui subissent l'épidémie d'Ebola, pour laquelle la solidarité internationale doit être affirmée.

**M. le président Bruno Fuchs.** Pour préciser le type de collaboration que vous avez eue avec nos collègues congolais, est-ce que le projet d'accord que vous avez proposé a été rédigé à quatre mains, et est-ce qu'eux-mêmes vont présenter ce texte devant leur propre Assemblée nationale ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Ce projet d'accord-cadre est aussi l'occasion de faire avancer le droit, et pas simplement le droit fiscal mais aussi le droit en matière d'environnement et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). C'est sans doute la raison pour laquelle l'Europe peine un peu à établir ce cadre général, car nous ne sommes peut-être pas toujours sur la même longueur d'onde concernant les standards internationaux. Nous avançons, peut-être pas assez vite, mais nous avançons. L'idée est aussi de pouvoir inciter l'Europe à avancer un peu plus vite dans ce domaine, avec nos amis congolais qui sont dans l'attente et doivent également faire leur propre part de chemin.

Nous avons travaillé naturellement main dans la main avec nos collègues congolais mais je pense que la primeur de ce travail vous revenait d'abord. Nos collègues congolais doivent nous écouter en ce moment même ; nous pouvons leur adresser un salut amical. Nous reprendrons ces travaux avec eux. Ils nous adressent très régulièrement des messages, ce qui est très bien. Je pense qu'ils auront entendu votre appel sur le problème des réparations. C'est un point important et, quand on connaît les blessures et les cicatrices que cela a pu créer, on ne peut pas complètement s'en extraire. Il faut donc que nous continuions de travailler là-dessus.

Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer notre solidarité avec le peuple congolais dans les épisodes de crise sanitaire qu'il connaît actuellement avec la crise d'Ebola. Je suggère au président et la commission que nous puissions recevoir le professeur Jean-Jacques Muyembe s'il se déplace. J'ai été tout à fait impressionné par cette personnalité hors du commun mais, surtout, cela nous permettrait d'aborder le sujet des grandes pandémies sanitaires et de la géopolitique. Il serait notamment intéressant de mettre en lumière le fait que les solutions viennent de l'Afrique. C'est une inversion des logiques : ce sont les Africains qui nous trouvent des solutions. Il faut insister sur ce point.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je compléterai effectivement ce que vous avez évoqué sur la nécessité de qualifier correctement ce qui se passe en RDC en termes de crimes, notamment dans l'Est du pays. Il y a toute une réflexion internationale de haut niveau qui est menée par des juristes et des experts pour voir si l'on peut, par exemple, parler de « *génocost* », c'est-à-dire d'un génocide fondé sur des motifs économiques et sur la prédation. J'ai pu rencontrer le ministre des droits humains de la RDC, pour qui ce sujet est extrêmement important et qui a une attente de son côté pour que la France réfléchisse à ces aspects. De nombreux experts français sont mobilisés. Il y a une initiative de nos collègues sénateurs, en lien avec les sénateurs congolais et des avocats français travaillant sur ce sujet, comme Pierre Masquart.

C'est très important car, au-delà de la dimension économique, il y a aussi les aspects politiques. On nous a en effet assez souvent évoqué les sujets sur lesquels, politiquement, la France était attendue. Il y a cette question de la guerre et des massacres dans l'Est du pays ainsi que de leur qualification juridique. Il y a également la question de la francophonie. J'ai évoqué le fait que Juliana Lumumba

était candidate à la tête de l'OIF, ce qui est extrêmement important pour eux. Pour que cette réalité économique se renforce, il faut avoir en tête que, sur des sujets culturels, politiques et d'autres aspects, nous devons avoir une vision d'ensemble de notre relation avec la RDC.

**M. le président Bruno Fuchs.** Pour reprendre l'idée de Vincent Ledoux, j'ai rencontré hier soir le professeur Yazdan Yazdanpanah de l'ANRS - Maladies infectieuses émergentes et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), qui part samedi à Kinshasa pour évaluer l'ampleur de l'épidémie. À son retour, peut-être pourrions-nous entendre les deux épidémiologistes pour avoir plus d'informations sur l'état actuel et l'ampleur de la pandémie.

**Mme Dieynaba Diop (SOC).** Je souhaite tout d'abord saluer la qualité de votre travail. Ce rapport offre une analyse assez équilibrée des enjeux économiques entre la France et la RDC. Nous avons maintenant une meilleure appréhension des défis réels auxquels sont confrontés les investisseurs français en RDC, tout en rappelant le potentiel immense de ce pays, trop souvent limité à une image réductrice en raison des différents événements qui s'y produisent depuis de nombreuses années.

L'importance de renforcer nos relations économiques avec la RDC ne doit pas être sous-estimée. Dans un monde où les équilibres géoéconomiques évoluent rapidement, il est indispensable pour la France de consolider ses partenariats avec des pays stratégiques comme la RDC et, vous l'avez montré, il y a dans ce pays un fort potentiel, qu'il faut développer.

Jeudi dernier, d'ailleurs, nous avons reçu, avec la présidente Yaël Braun-Pivet et notre collègue Carlos Martens Bilongo, en sa qualité de président du groupe d'amitié France-RDC, le président de l'Assemblée nationale congolaise, M. Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, qui nous a réaffirmé leur volonté d'une coopération étroite avec la France.

Votre proposition d'un accord-cadre bilatéral est une avancée concrète et innovante qui pourrait servir de modèle pour d'autres partenariats. Elle répond à un besoin clair : offrir un cadre sécurisé et prévisible aux entreprises françaises souhaitant s'implanter en RDC, tout en accompagnant les réformes engagées par les autorités locales pour améliorer le climat économique. Vous l'avez rappelé, monsieur Ledoux, lorsque nous étions à Nairobi dans le cadre du sommet *Africa Forward*, nous avons rencontré de nombreuses entreprises qui nous ont redit leur volonté de pouvoir investir et de s'installer et qui veulent être accompagnées. Je pense qu'un accord-cadre pourrait les rassurer.

Alors que le rapport souligne que les investisseurs actuels sont majoritairement des filiales de grands groupes, comment envisagez-vous de faciliter l'accès des PME à ce marché, elles qui sont souvent freinées par des ressources limitées et une méconnaissance des réalités locales ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Je ne sais pas si les PME sont ma spécialité mais, en tout cas, je suis passionné par ce sujet. Je crois que cela concerne la RDC mais aussi toute l’Afrique. Vous étiez là, madame Diop, lors de notre entretien à Nairobi avec les représentants de PME, durant lequel nous avons été un peu secoués par certains qui nous disaient : « *arrêtez d’être frileux, sinon on n’avancera jamais* ». J’ai notamment en tête cette cheffe d’entreprise qui nous a fait un plaidoyer *pro domo* pour que nous y allions. Une fois que cela a été dit, on a besoin d’être rassuré, ce qui est tout à fait normal. Nous vivons dans un monde de plus en plus marqué par une insécurité diverse et variée. Pour y aller, il faut donner envie d’y aller.

Je pense que cela revient d’abord à nos collègues congolais. Je crois que l’ambassadeur de RDC en France est tout à fait disposé à prendre son bâton de pèlerin. Nous n’avons pas eu le temps pour cela durant la mission, mais j’aurais voulu que nous organisions un temps fort dans une grande région pour aller voir les patrons, notamment de PME, avec l’ambassadeur, qui est le mieux à même de présenter les atouts, les richesses et les différentes activités qui peuvent être développées dans son pays. Je pense que les Congolais eux-mêmes ont un rôle à jouer.

Ensuite, il y a le rôle très important des diasporas. Ce n’est évidemment pas parce qu’on est d’origine congolaise qu’on porte le Congo dans son cœur et ses activités économiques dans son sac à dos. L’idée est que ceux qui sont les plus engagés sur ce segment puissent aussi donner envie aux autres et que cela soit contagieux.

Nos institutions sont déjà très mobilisées – je pense à Business France et à Bpifrance – et de nombreuses actions sont menées dans les territoires. Mais, si nous voulons développer une feuille de route avec la RDC, il faut effectivement s’en donner les moyens et que ce soit affiché clairement. Nous devons le faire main dans la main. La commission mixte, jouant un rôle opérationnel et de pilotage, dont nous proposons la création doit aussi servir à se demander ce qui manque aujourd’hui pour aller chercher les Français d’origine congolaise qui vivent ici et qui ont envie d’aller développer des activités là-bas.

**M. Michel Barnier (DR).** Comme tous nos collègues, je veux d’abord dire notre sentiment que ce rapport est extrêmement important et bienvenu. Je vous félicite pour cette initiative, même si elle n’est pas habituelle, monsieur le président.

Ce travail avec un pays immense – par sa taille, son histoire, son voisinage aussi, avec neuf pays qui l’entourent et beaucoup de troubles et de gravité dans cette région d’Afrique centrale – doit s’inscrire, de mon point de vue, dans le cadre plus général de la reconstruction, sur de nouvelles bases et avec un nouvel état d’esprit, de relations plus partenariales et équilibrées de la France et de l’Europe avec l’Afrique. Au-delà de tout le passé sur la Françafrique et d’autres considérations, même si cela ne s’applique pas à la République démocratique du Congo dont nous parlons, il y a un nouvel état d’esprit à avoir. Je trouve que c’est bien de l’aborder à

la fois par le bas, par des relations bilatérales comme celles que vous imaginez avec la RDC, et aussi – si je prolonge la réflexion du président de la commission – dans le cadre européen. Je pense que nous devons agir pour bâtir cette relation entre l'Europe et l'Afrique.

De ce point de vue, ma première question porte sur l'effet de levier des crédits européens pour accompagner un tel partenariat. Des États membres savent mieux que nous utiliser en Afrique les crédits des fonds européens destinés au développement et les mobiliser au service d'une coopération bilatérale.

Ensuite, je prolonge la remarque tout à fait forte de madame Abomangoli sur le comportement des entreprises occidentales dans des pays comme la RDC. Je me souviens avoir fait voter au niveau européen un texte sur la transparence de ces entreprises, notamment les entreprises extractives. J'aurais été intéressé de savoir si, en République démocratique du Congo, qui est un très grand pays, on aurait pu avoir une évaluation de l'application de ces règles sur la transparence fiscale et le comportement de ces grandes entreprises extractives. Je pense que nous devons, pour bâtir cette relation partenariale, être exemplaires, et que nos entreprises, notamment françaises, doivent l'être.

Enfin, vous avez évoqué, monsieur Ledoux, la question agricole. Je pense depuis longtemps que nous devrions aider, sans ostentation et sans donner de leçons, ces pays, par zones régionales africaines – Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est –, à bâtir leurs propres marchés communs agricoles, notamment pour produire ensemble plutôt que d'importer et pour se protéger contre les criquets et autres fléaux. Sans donner de leçons, mais en nous appuyant sur ce que nous avons bien fait au niveau européen en termes de politique agricole commune, nous pourrions aider ces pays à être plus autonomes et plus solidaires. Y a-t-il une place dans votre rapport pour ce que peut faire la RDC avec notre aide et notre coopération en matière de production agricole ? Et quel type de coopération pourrait-on imaginer avec les pays voisins ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Je rejoins complètement votre analyse sur le cadre européen, qui doit encore s'établir mais qui n'est pas aujourd'hui exempt de soutien à la RDC, puisqu'environ 500 millions d'euros ont déjà été investis, notamment à travers la transition écologique, ce qui est très important pour ce pays. L'Europe est donc bien présente. Nous plaidons pour l'établissement d'un accord-cadre permettant justement cette sécurité et, comme vous l'avez évoqué dans votre deuxième point, de faire toute la transparence sur les processus, tant du côté congolais que du côté français là-bas. Cette notion d'exemplarité et de nouveau paradigme doit tous nous occuper en permanence. Nous avons vu partout où nous sommes déplacés, y compris à Nairobi où le sommet *Africa Forward* a permis cette rencontre avec de nombreux chefs d'entreprise, que la grande majorité d'entre eux sont dans cet état d'esprit. Ils sont jeunes, ils n'ont pas connu le passé et sont vraiment dans un esprit de développement commun et partagé.

Quand vous parlez d'agriculture, je suis mille fois d'accord avec vous. Quand je vais dans un pays africain, je me dis que nous allons manger des fruits absolument goûteux et je suis finalement toujours un peu déçu. Vous avez raison, il y a de nombreuses régions différentes, avec des microclimats et des productions locales, notamment de fraises. Le problème est qu'il est compliqué de les acheminer à Kinshasa. La chaîne du froid n'est pas maintenue et les infrastructures sont tellement abîmées que cela renchérit le prix. Ainsi, dans votre assiette, ce sont des fraises qui viennent d'ailleurs. En effet, 90 % de l'approvisionnement vient de l'extérieur de la RDC, et peut-être même d'autres continents. C'est quand même incroyable. On peut dire cela de beaucoup de pays africains. Alors qu'ils produisent des mangues en quantité, celles-ci pourrissent sur le sol parce qu'elles ne peuvent pas être transformées. Votre proposition de marché commun agricole africain est donc tout à fait intéressante. Comment peut-on contribuer à la mise en place d'outils et d'une structure permettant un développement agricole d'abord profitable aux Congolais ? Je pense notamment à la filière du café, qui reste extrêmement importante et dont ils doivent pouvoir profiter.

L'effet de levier des crédits européens est déjà là, à travers la transition verte. Il faut faire mieux à travers l'accord que nous proposons et améliorer à la fois notre exemplarité et la transparence. Cela peut être l'objet de la commission mixte de suivi que nous souhaitons mettre en œuvre. Et l'agriculture attend aussi de nous cette forme de structuration car tout y est pour avoir des produits de grande qualité et en grande abondance.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je rejoins totalement ce qu'a dit Vincent Ledoux. J'ai moi aussi posé la question sur les crédits européens car cela m'intéressait de voir ce que nous faisons et dans quelle mesure nous pouvons nous appuyer sur l'Europe.

Un grand projet intéressant dans le cadre de la stratégie européenne *Global Gateway* est le corridor de Lobito. Il s'agit d'un ensemble d'infrastructures de transport qui va relier les réserves de cuivre et de cobalt du Sud de la RDC au Nord de la Zambie, jusqu'au port de Lobito en Angola. Par ailleurs, la société Eiffage a remporté le marché de rénovation et d'extension du port de Matadi. De nombreux crédits européens sont mobilisés sur ce projet, ainsi que sur d'autres programmes.

Je me rappelle que l'ambassadeur Rémi Maréchaux m'avait dit que les Français ont globalement un véritable effet de levier et qu'en RDC nous sommes assez gagnants sur le volume de crédits européens que nous arrivons à dégager et à mettre aux côtés des nôtres pour faire levier sur de grands projets lorsque cela est nécessaire. Encore une fois, il ne faut pas opposer le soutien sur certains aspects et la partie économique qui se met en œuvre derrière.

Je terminerai mon propos en disant qu'il faut faire extrêmement attention, lorsqu'on se trouve en RDC, à l'image qu'a l'Union européenne. Les Congolais ont été un peu échaudés quand ils ont cru que l'Union européenne avait passé un accord spécifique avec le Rwanda sur les minerais. C'est un élément qui reste fortement

ancré dans les mémoires. Il est donc important de montrer que l'Union européenne cherche effectivement à travailler avec la RDC et agit en sa faveur.

**Mme Carole Guillerm (Dem).** Je vous remercie pour ce rapport, la qualité de votre travail et la restitution de votre déplacement.

La RDC est un acteur majeur du continent africain par sa superficie, sa démographie et ses ressources naturelles. Elle est appelée à jouer un rôle déterminant dans les équilibres économiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rapport rappelle utilement ce paradoxe : la RDC dispose de richesses considérables, notamment minières et énergétiques, tout en demeurant confrontée à une pauvreté persistante, à un déficit d'infrastructures et à une instabilité sécuritaire.

Cette réflexion intervient donc dans un contexte particulier. La situation dans l'Est du pays demeure fragile, malgré les initiatives diplomatiques déployées ces derniers mois, et la région des grands Lacs reste marquée par des tensions persistantes. Parallèlement, les ressources stratégiques congolaises se trouvent désormais au cœur de rivalités économiques et géopolitiques de premier plan.

À cet égard, la RDC n'est plus seulement un sujet de coopération et de développement ; elle est devenue un acteur central des chaînes d'approvisionnement mondiales liées à la transition énergétique et à la souveraineté industrielle. Le cobalt, le cuivre, le lithium font aujourd'hui de ce pays un partenaire dont l'importance dépasse largement le seul cadre régional.

Je partage donc le constat des rapporteurs sur la nécessité de renforcer la présence économique française en RDC. Toutefois, la lecture du rapport conduit également à s'interroger sur les principaux obstacles à cet objectif car les difficultés identifiées sont avant tout structurelles : insécurité persistante dans une partie du territoire, faiblesse des infrastructures, instabilité normative, complexité administrative ou encore difficulté de financement, quand il ne s'agit pas d'un contexte sanitaire dégradé, comme vous l'avez rappelé. Dès lors, l'enjeu principal réside-t-il dans l'absence d'un cadre bilatéral supplémentaire ou dans la capacité à créer des conditions concrètes permettant aux entreprises françaises de s'implanter durablement dans le pays ?

Par ailleurs, cette initiative soulève une interrogation institutionnelle. La mission d'information assume une démarche originale consistant à rédiger elle-même un projet d'accord-cadre bilatéral. Or, la conduite des relations internationales et la négociation des engagements de la France relèvent traditionnellement de l'Exécutif. La question n'est évidemment pas tant celle de la légitimité de la réflexion parlementaire que celle de sa portée concrète. Messieurs les rapporteurs, à ce stade de vos échanges, ce projet constitue-t-il une base de travail susceptible d'être reprise dans un cadre intergouvernemental, ou doit-il être compris comme une contribution politique destinée à nourrir le dialogue entre nos deux pays ? En outre, quelle suite européenne pouvons-nous donner à votre travail ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Il faut effectivement qu'il y ait un suivi. Naturellement, nous n'avons pas fait ce travail hors sol. Nous avons toujours été en lien avec le Quai d'Orsay, à travers nos collaborateurs et le ministre, que nous avons tenu informé de notre mission, et bien sûr à travers l'ambassadeur qui assure la présence de la France là-bas. Ce cadre est donc balisé et nous n'avons pas réfléchi hors des sentiers existants. Il s'agit aussi d'une contribution symbolique, bien entendu, d'un plaidoyer très fort. Votre présence et votre engouement sont là pour en témoigner. Il y a vraiment un désir de France, que nous devons accompagner en le structurant le mieux possible, ce que nous avons essayé de faire en vous proposant ce cadre.

Pour reprendre vos propos, et en parodiant la phrase du président Chirac qui disait « *c'est loin mais c'est beau* », on pourrait dire que c'est compliqué mais que ce n'est pas impossible, et que c'est même fort probable. Il faut accompagner cette difficulté. J'ai encore en tête cette entrepreneuse ayant investi partout en Afrique qui nous a interpellés à Nairobi en disant : « *Arrêtez de vous plaindre !* » Ce sont des gens comme elle qu'il faut mettre en avant pour essayer d'entraîner les autres chefs d'entreprises car, si on reste tout le temps à se lamenter dans son coin, on n'y arrivera pas. Il ne faut cependant pas être naïfs. L'idée n'est ni d'être naïfs ni pessimistes, mais simplement d'adopter une posture à la fois optimiste et réaliste.

L'accord-cadre que nous proposons, qui traduit une volonté de densifier la relation économique et fraternelle avec le peuple congolais, constitue une contribution forte de notre Assemblée. Comme vous, je me suis initialement interrogé sur la légitimité du Parlement pour entreprendre cette démarche, faisant part au président de notre commission de mes questionnements. Finalement, relever ce défi s'est avéré tout à fait intéressant et je pense que nous sommes restés dans notre champ de compétence. Il s'agit d'une proposition que nous soumettons désormais à notre Exécutif, qui sera libre de la reprendre à son compte ou pas.

Cette démarche a été d'autant plus intéressante que nous sommes allés au-delà d'un simple rapport. Nous aurions pu nous contenter d'énumérer nos constats mais nous avons jugé cette approche peu efficace. Aller plus loin, notamment en coordination avec nos collègues congolais qui entament la même démarche, nous a paru plus pertinent.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je suis tout à fait d'accord. Nous avons essayé, autant que possible, de travailler en informant l'Exécutif de nos démarches. Nous sommes évidemment désireux de connaître désormais sa réaction. Il lui appartiendra ensuite de décider des suites à donner.

Concernant la première partie de vos remarques, chère collègue, je partage votre analyse. La question des infrastructures et de l'environnement global est essentielle. Nous pouvons conclure tous les accords souhaitables mais, si certains problèmes fondamentaux ne sont pas réglés – et ils ne pourront l'être avec les seuls Français, même si nous devons y réfléchir lorsque le sujet nous intéresse –, nous aurons du mal à avancer.

Notre visite coïncidait avec la semaine française de Kinshasa et une délégation du MEDEF était présente. Nous avons évidemment échangé avec de nombreux chefs d'entreprise. Nous avons bien perçu l'intérêt de faire connaître le pays. C'était, je crois, la première fois qu'une mission de ce type s'y rendait. Ils étaient heureux de constater que le monde politique et le Parlement portaient la même attention à ce sujet, ce qui montrait que nous œuvrions tous de concert. À titre d'anecdote, le dernier soir, lorsqu'ils ont dû repartir, ils ont été contraints de s'arrêter à douze au milieu de la route et de prendre des motos pour ne pas rater leur avion, tant la circulation à Kinshasa est impossible. Les difficultés de ce type sont si nombreuses que l'on se heurte parfois très vite au mur de la réalité.

Ainsi, au-delà de notre plaidoyer pour un renforcement des liens économiques, pour une meilleure information de nos chefs d'entreprises et pour la ratification de la convention fiscale, il faut garder à l'esprit ce climat global. C'est pourquoi je disais que nous ne pouvons déconnecter cet enjeu économique des autres dimensions : politiques, culturelles, de solidarité ou d'aide au développement. Sans cela, il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir révéler tout le potentiel, notamment économique, de ce pays.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Pour préciser ce qu'Aurélien Taché vient de dire sur la liaison aérienne, le trajet depuis Paris est exigeant. Il faut compter onze heures de vol jusqu'à Brazzaville, puis attendre entre quatre et cinq heures avant d'embarquer pour Kinshasa. Le voyage dure ainsi entre quinze et seize heures.

**M. le président Bruno Fuchs.** Vous avez visiblement eu un coup de malchance car la durée de la correspondance n'est pas aussi longue habituellement.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Nous avons en effet rencontré un problème sur notre vol.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Nous avons peut-être eu un coup de malchance mais le voyage est objectivement long. Le problème réside dans le manque de concurrence sur les lignes aériennes. Je pense qu'il serait bénéfique que d'autres compagnies qu'Air France puissent offrir leurs services, afin d'améliorer cette liaison. Je tiens cependant à vous rassurer : nous avons très bien voyagé.

**M. le président Bruno Fuchs.** Puisque j'ai été interpellé, je souhaite apporter un commentaire. Je voudrais d'abord souligner le caractère inédit de ce travail. Nous avons lancé une démarche similaire avec des députés du Sénégal et nous travaillons avec ceux de la Pologne et d'autres pays européens pour trouver des cadres de collaboration où les parlementaires travaillent ensemble au sein d'une commission mixte et conjointe.

Dans le cas d'espèce, l'ambition reste assez claire : soit l'Exécutif s'empare du fruit de nos réflexions et la démarche se conclura à son niveau, le rapport établi et présenté ce matin constituant de ce fait une base de travail pour les phases ultérieures ; soit il s'agit d'une simple contribution au débat public. À mon sens, notre travail s'arrête là.

Nous pouvons prononcer un plaidoyer mais nous n'avons ni la compétence ni l'autorité pour aller au-delà de cette contribution au débat public et à la nature des relations entre la France et la RDC ou, pour reprendre le premier ministre Barnier, entre l'Europe et l'Afrique.

**M. Laurent Mazaury (LIOT).** Je souhaite tout d'abord saluer le travail de nos rapporteurs et l'initiative originale que constitue ce projet de partenariat. Je ne peux toutefois taire le paradoxe fondamental qui traverse le contenu du rapport. Celui-ci nous ouvre les yeux et dépeint un tableau noir et lucide de la situation de l'investissement en RDC aujourd'hui pour, finalement, nous proposer un accord dont l'intérêt mutuel est vanté de manière, à mon sens, bien trop optimiste.

La réalité du terrain, nous la connaissons. Pour une entreprise française en RDC – et j'en ai sur mon territoire –, le quotidien est fait d'insécurité chronique et d'une pression fiscale proprement kafkaïenne. Il est fait de contrôles arbitraires et répétés, de règles changeantes et d'une corruption structurelle qui balaie toute garantie contractuelle. Le rapport « Business Ready » de la Banque mondiale sur le climat des affaires est sans appel à ce sujet : tous les piliers – cadre réglementaire, services publics, efficacité opérationnelle – sont dans le rouge.

Regardons aussi la concurrence en face : la Chine contrôle à ce jour près de 90 % du cobalt et du cuivre congolais. Pékin opère à Kinshasa sans s'encombrer des exigences du droit européen, dans un rapport de force quasi colonial et assumé. Soyons réalistes, nous ne pouvons concurrencer la Chine à Kinshasa en jouant avec les règles de Paris.

J'évoquerai aussi quelques éléments sur le projet d'accord qui nous est proposé.

Tout d'abord, l'article 5 nous invite à coopérer sur des projets structurants, ce qui est très positif. Vous avez fait référence aux infrastructures et à l'énergie mais je déplore un côté fourre-tout, avec la mention notamment de l'intelligence artificielle. Or, mes chers collègues, je doute de la pertinence d'une coopération sur des projets relatifs à l'intelligence artificielle dans l'un des pays les plus pauvres du monde, qui manque cruellement de routes, d'écoles et d'hôpitaux.

De plus, j'ai une crainte car on y crée une commission bilatérale. Je ne reviendrai pas sur ce que le général de Gaulle disait des commissions mais on y associe des membres des groupes d'amitié – et je suis toujours inquiet, lorsque je lis cela, concernant les frais de fonctionnement.

En l'état, ce projet d'accord ne fixe aucune garantie de stabilité pour nos investisseurs. Il engage la France dans une coopération dont le bénéfice, je le crains, ne penchera que d'un seul côté. Si l'objectif est de conclure un accord d'aide au développement, alors assumons-le clairement ; cela ne nous poserait aucun problème dans ce cadre. Mais ne parons pas ce texte de vertus économiques qu'il n'a pas, à notre sens, pour nos entreprises.

L'expérience nous enseigne, hélas, ce que valent les déclarations de bonnes intentions dans les tiroirs de Kinshasa. Néanmoins, s'agissant d'une forme d'essai parlementaire novateur et eu égard à la qualité et à la quantité du travail fourni par les rapporteurs, et parce que sa portée réelle est, de fait, très limitée, nous nous abstiendrons sur ce texte dans un esprit visant à laisser sa chance au produit. Si cet accord devait un jour prendre vie, alors nous serions très vigilants quant à son implication.

**M. le président Bruno Fuchs.** S'il devait prendre vie, ce ne serait donc pas grâce à vous, finalement.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Monsieur Mazaury nous adresse une tape cordiale et amicale, peut-être un petit soufflet. Plus sérieusement, vous avez raison de dépeindre cette réalité. Nous n'avons pas non plus décrit un monde idyllique ; ce n'était pas l'objectif. Ce que nous disons simplement, c'est que la France doit être présente et qu'il y a un désir de France là-bas.

Concernant la présence des Chinois, tout le monde est convaincu que la présence chinoise, américaine ou turque est l'objet de combats géopolitiques là-bas mais ce n'est pas une raison pour baisser les armes, bien au contraire. En effet, sur place, on nous rapporte que l'approche chinoise a ses limites ; les Congolais commencent à s'en rendre compte et l'on pourrait, même si ce n'est pas le sujet aujourd'hui, évoquer le Mali et le retour d'expérience sur certains partenariats. Les Congolais attendent notre expertise et nos valeurs car, quoi qu'on en dise, même si nous avons eu notre période coloniale, notre approche n'est pas la même que celle des Chinois, par exemple.

L'expertise française, le savoir-faire français et l'approche européenne sont différents. Je pense qu'il faut l'affirmer. Ce n'est pas parce que les autres agissent d'une certaine manière que nous devons les imiter. Il ne s'agit pas de s'aligner sur la politique du pire ; nous devons au contraire affirmer les valeurs qui sont les nôtres depuis très longtemps.

L'intelligence artificielle est essentielle, même dans un pays pauvre. Bien qu'elle soit artificielle, cela reste de l'intelligence. J'ai rencontré à Nairobi, avec le président Fuchs et d'autres, des entreprises françaises du secteur de l'intelligence artificielle qui réalisent des choses absolument incroyables dans des pays compliqués et pauvres. Ce n'est pas parce qu'ils sont en difficulté sur le plan économique ou qu'ils ont des problèmes concernant l'organisation de leur gouvernance que l'intelligence artificielle n'est pas faite pour eux. Je vous invite à l'*Orange digital center* de Kinshasa : vous y verrez que nous n'y parlons pas uniquement d'intelligence artificielle mais nous y voyons des jeunes de 17 à 25 ans qui ont la même intelligence que les jeunes de Paris ou du Havre avec peut-être, en plus, une inventivité, une ingéniosité et une envie de s'en sortir plus grandes que ceux qui sont parfois dans un certain confort ici en France et en Europe.

S'agissant des frais de fonctionnement de la commission mixte franco-congolaise prévue par le projet d'accord, ce seront les frais que chacun voudra bien y consacrer, puisqu'il s'agit de mobiliser l'expertise de Business France et de Bpifrance. Les membres peuvent très bien se réunir ponctuellement sans que cela coûte beaucoup d'argent, ou du moins en s'assurant que cet argent public est justifié pour faire avancer la relation entre la République démocratique du Congo et la France. Nous ne créons pas une structure supplémentaire ; il s'agit simplement d'une courroie de transmission. Nous ne le faisons pas assez pour les conventions fiscales. En effet, une fois établie, une convention fiscale n'est souvent révisée qu'en cas de problème et peut rester inchangée pendant cinquante ans. Là, puisque nous voulons que la RDC soit un moteur, nous lui donnons les moyens de l'être en nous réunissant régulièrement pour faire avancer les choses.

Quant à l'aide au développement, elle existe en effet. Si je suis parfois interrogatif et dubitatif à son sujet, je voudrais saluer toute l'équipe de l'AFD qui fait un travail magnifique en RDC. Nous devons continuer de soutenir le pays mais il faut aussi accompagner la croissance, qui existe malgré le contexte que nous avons rappelé.

Vous parlez des bonnes intentions dans les tiroirs de Kinshasa mais nous travaillons avec nos homologues et nous avons eu des discussions très riches et intéressantes, notamment avec de jeunes parlementaires qui ont, eux aussi, envie de changer les logiciels, même si cela reste parfois compliqué pour eux.

Encore une fois, nous ne sommes pas dans un monde idyllique mais dans celui de la réalité. Avec le président Fuchs et bien d'autres, nous affirmons que nous devons être présents, donner les conditions de notre présence et l'améliorer, car c'est important.

Je pense que nous sommes tous convaincus que, dans le monde complexe où nous vivons, face à l'organisation des puissances asiatique et américaine, les relations entre l'Afrique et l'Europe ont du sens. Nous devons affirmer la valeur ajoutée que nous pouvons créer tout au long des chaînes de production. Nous étions aussi à Tanger lors d'un autre déplacement de la commission, en juin 2025, à l'usine Renault, qui est un symbole de ces chaînes de valeur partagées. Tous ces points font que nous concrétisons notre action en RDC.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je perçois un certain scepticisme chez notre collègue sur la RDC ou, en tout cas, sur la possibilité d'y établir des liens économiques équitables et profitables à tous. D'abord, je crois que, si les Français ne sont pas présents dans le secteur des infrastructures minières, c'est qu'il y a une raison : nous n'avons pas d'entreprises qui souhaitent s'engager dans ce qui est un commerce assez rugueux. En revanche, tout le monde nous a dit : « *Mais où sont les Français pour l'énergie et les infrastructures qui y mènent ? Vous êtes les meilleurs pour ça.* ». Tout le monde nous a dit aussi que s'il y a une envie de France, c'est précisément parce que nous avons une autre approche qu'un certain nombre de pays, sans pour autant nous présenter comme des anges ou des innocents. Il y a

une autre vision de la France et une envie de travailler avec d'autres types de partenaires que ceux que vous avez évoqués.

Dans un pays comme la RDC, la question de l'intelligence artificielle est extrêmement importante. En effet, dans beaucoup de pays d'Afrique, certaines révolutions techniques ont été enjambées. Tout le monde a un smartphone, alors que le réseau téléphonique filaire n'a pas été déployé partout. Il en ira de même pour l'intelligence artificielle. Il y a beaucoup de projets de centres de données dans ce pays et de nombreuses problématiques pourraient être traitées plus efficacement avec ce type de solution. La place de la langue française dans l'intelligence artificielle est aussi un enjeu majeur et, dans un grand pays francophone comme la RDC, on peut évidemment imaginer que nous avons des choses à faire ensemble.

Je l'ai dit depuis le début, il ne faut pas opposer aide au développement et liens économiques. Dans un pays comme celui-ci, nous sommes obligés de penser au volet de l'aide au développement, précisément pour créer un cadre permettant une activité économique importante.

Nous pourrions citer des exemples très concrets de ce que nous pouvons faire. Par exemple, une grande entreprise française, Castel, qui produit de la bière, est installée là-bas. L'ambassadeur nous expliquait que ce sont des projets très concrets, liés à l'agriculture, qui permettraient de créer des chaînes de valeur complètes et d'aider les populations. Nous avons voulu montrer qu'il faut mettre en avant quelques exemples forts.

L'ambassadeur nous disait aussi qu'il faut vraiment que nous trouvions des collectivités locales et des communes importantes pour les jumeler avec d'autres et porter des projets, notamment sur la rénovation, le tourisme et le patrimoine. Tout cela peut, à mon avis, si nous le réalisons, donner une autre image de ce pays, nous permettre à nous-mêmes d'en avoir une autre image et ensuite d'aborder des sujets encore plus structurants.

**M. le président Bruno Fuchs.** Concernant l'intelligence artificielle, la question de la souveraineté est absolument déterminante. La RDC est un pays pauvre si l'on regarde le PIB par habitant mais c'est un pays capable de mobiliser des actifs très importants sur des projets d'envergure. La pauvreté est statistique mais c'est un pays qui sait mobiliser beaucoup de capitaux ou d'actifs.

La semaine dernière, nous avons tenu ici même une table ronde, dont l'un des participants était le président de Renault, sur le modèle entrepreneurial français et ses qualités intrinsèques, pour montrer qu'il existe un développement spécifique du capitalisme entrepreneurial national. Mais ici, la question est différente et se pose à deux niveaux. Le premier niveau est celui de la possibilité d'être en concurrence avec les mêmes conditions ; or, on s'aperçoit que les Chinois bénéficient de conditions préférentielles grâce à un accord bilatéral, ce qui crée une distorsion de concurrence. Le deuxième niveau est celui que vous évoquez toutes et tous, à savoir le modèle et la capacité à développer d'autres facteurs que l'aspect purement

économique et financier. Le premier élément, à savoir la nécessité d'être au moins à concurrence égale, justifie à lui seul le travail qui a été accompli dans le cadre de cette mission d'information.

**M. Laurent Mazaury (LIOT).** Je souhaiterais que nous ne confondions jamais l'intelligence artificielle et les centres de données. Monsieur Taché, je suis heureux de vous entendre parler de solutions de centres de données en Afrique mais nous sommes tous d'accord pour rappeler qu'un centre de données suppose une consommation importante d'eau et d'électricité. On en revient donc au point que je voulais évoquer : les infrastructures doivent précéder le développement de l'intelligence artificielle. Toutefois, je parle ici de l'intelligence artificielle en tant qu'outil, pas forcément de domiciliation de centres de données.

**M. Jean-Paul Lecoq (GDR).** J'ai retrouvé dans ce rapport de nombreuses idées. D'abord, il est bon qu'on se dise que l'Afrique appartient aux Africains et que c'est à eux de décider de ce qui s'y passera. Je pense que le jour où tout le monde aura compris cela, les pays africains auront un grand avenir et pourront nous aider à appréhender la politique et la paix dans le monde autrement. Ensuite, en lisant le rapport, j'ai eu l'impression qu'il reprenait toutes les revendications du MEDEF International, et j'étais surpris, Aurélien Taché étant rapporteur. Je me suis dit : tiens, La France insoumise est en train de dériver.

J'ai eu les mêmes questionnements que Laurent Mazaury sur notre rôle et la notion de diplomatie parlementaire. Laurent Fabius avait demandé que des diplomates chargés des questions économiques soient nommés dans toutes les ambassades, ce qui a été fait, y compris en République démocratique du Congo. Ensuite, nous avons créé une superstructure française que nous avons appelée Business France. Un ressortissant du premier pays francophone du monde qui voudrait travailler avec l'économie française devrait donc penser à taper « *business* » dans sa recherche, ce qui est complètement aberrant.

Concernant la commission et le suivi, est-ce bien notre rôle ? Notre rôle n'est-il pas plutôt d'accompagner, comme l'a dit Michel Barnier, les initiatives relatives à l'agriculture et à la coopération intra-africaine, y compris commerciale ? Les pays d'Afrique le disent eux-mêmes : les colonisateurs ont tracé des routes et des voies vers les ports pour que les richesses africaines partent vers l'extérieur mais très peu de voies internes ont été créées pour que les pays africains vivent entre eux et profitent de leurs richesses.

La République démocratique du Congo a le défaut d'être peut-être le pays le plus riche d'Afrique en termes de ressources. D'ailleurs, ses ressources en uranium pourraient intéresser la France. L'uranium congolais a une particularité historique, puisque c'est celui qui a explosé à Hiroshima et à Nagasaki. Il a donc un symbole mais aussi une utilité pour nos centrales, et je comprends qu'on s'y intéresse.

Je souhaite que nous ne renoncions pas à nos normes. Je pense à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, relative au devoir de vigilance des entreprises et à leur comportement à l'étranger. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de concurrence avec les Chinois ou les Américains, nous nous affranchissions de cette loi, alors que nous pourrions justement montrer l'exemple. Si Eiffage construit un barrage extraordinaire en RDC, il serait dommage que nous nous désintéressions du sort des paysans dans la zone qui sera inondée. Il serait dommage que la France se comporte ainsi. Je ne veux pas que la France se comporte comme les autres prédateurs dans ce pays. Je veux que nous ayons une attitude exemplaire. C'est sur la base de cette attitude que les pays africains auront envie de coopérer avec nous.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Je trouve « l'axe Lecoq-Barnier » particulièrement intéressant : malgré nos différences, il y a quelque chose qui nous rassemble.

Nous n'avons pas repris les revendications du MEDEF International. Nous avons bien sûr eu des contacts avec eux et nous avons vu beaucoup de chefs d'entreprise mais l'important, ce sont nos valeurs, ce qui fait que nous ne sommes ni les Chinois ni les Américains. Nous sommes d'abord des Français et des Européens. Vous avez donc raison de rappeler que nous devons être différents et que nous devons porter cette différence, y compris dans les marchés ou les réponses que nous apportons aux appels d'offres publics sur les différents continents. C'est un point fondamental et je me réjouis que nous soyons d'accord là-dessus.

Par ailleurs, vous avez raison de dire que l'Afrique appartient d'abord aux Africains. C'est une véritable révolution copernicienne dans l'approche, peut-être plus facile pour les plus jeunes d'entre nous que pour ceux qui sont encore marqués par notre passé. Vous avez raison de rappeler comment les routes étaient tracées à l'époque car les intérêts n'étaient pas les mêmes. C'est pourquoi nous parlons d'intérêts partagés, d'intérêts communs et du fait que nous sommes embarqués dans une « *communauté de destin* », pour reprendre l'expression d'Achille Mbembe. Si nous pouvons nous retrouver dans cette communauté de destin, c'est tant mieux.

Nous nous sommes interrogés sur le rôle de la diplomatie parlementaire et sur notre légitimité à élaborer un accord-cadre. C'est ce que nous avons essayé de faire et notre démarche est peut-être critiquable. Nous savons que nous n'avons pas la main sur la suite. Il nous revient donc, si vous nous faites confiance et approuvez ce rapport, de porter notre ambition auprès du ministre et de vous rendre compte du suivi qui sera réalisé. Je pense que c'est une expérience inédite qu'il fallait mener et je suis assez satisfait de l'avoir fait.

Concernant l'uranium, les Congolais attendent en effet que nous travaillions ensemble sur des minicentrales nucléaires civiles, ce qui est extrêmement important. J'ai maintenant mis la balle dans le camp du gouvernement, puisque j'en ai informé Mme Maud Bregeon.

Je suis d'accord avec vous sur notre approche particulière et sur l'esprit de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. C'est pourquoi il ne vous a pas échappé que nous avons ajouté dans l'accord une forte sensibilité environnementale et de RSE. Notre approche ne doit pas être la même que celle des autres. Certains pays, comme la Chine, ne font pas travailler les populations locales mais font travailler leurs propres ressortissants. Je pense que les populations locales se rendent compte qu'il y a eu beaucoup d'abus et qu'il faut en revenir. C'est pourquoi cet appel de la France est extrêmement important et c'est à cet appel de nos amis congolais que nous essayons de répondre.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** L'Afrique appartient en effet aux Africains et ce sont eux qui doivent décider de l'avenir de leur pays. Si je n'avais pas senti du côté congolais une envie de travailler sur ce sujet de la part de tous mes interlocuteurs, notamment de nos collègues parlementaires – et je salue le président du groupe d'amitié et son vice-président, Alfred Dibandi Nzondomyo, qui ont été très actifs dans ce travail avec nous –, je ne me serais pas lancé dans cette démarche. C'est parce que j'ai senti cette aspiration et cette demande de formaliser davantage nos relations que je me suis impliqué dans cette mission.

La mission d'information portait sur l'élaboration d'un projet d'accord économique. Nous avons donc aussi écouté ce que disaient les chefs d'entreprise. Je trouve le discours du MEDEF International assez différent de celui du MEDEF, de manière générale ; j'ai été assez agréablement surpris. Quand les revendications consistent à demander une convention fiscale ou d'autres mesures pour avoir un cadre plus régulé et normé, je n'ai pas de problème. Si on nous avait demandé de nous attaquer à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique pour faire comme les Chinois, je n'aurais pas souscrit au rapport : sauf erreur de ma part, rien ne va dans ce sens dans le rapport.

Notre démarche est d'affirmer qu'il est possible de travailler en RDC. C'est le message qu'on nous a demandé de faire passer. Les Congolais souhaitent que nous, Français, ne négligions pas la RDC. Ils croient, eux aussi, beaucoup à notre relation particulière et au cadre qu'est l'espace francophone. J'ai d'ailleurs été surpris de voir qu'en Chine, on apprend le français de manière très sérieuse, mais davantage pour aller en RDC que pour autre chose. Nous devons avoir conscience de tout cela et ne pas être à côté de l'histoire, tout en restant fidèles à ce que nous sommes. Nous avons essayé modestement, avec ce rapport, de nous inscrire dans cette démarche. On peut sans doute toujours faire mieux mais c'était vraiment notre état d'esprit et ce que nos amis et collègues nous ont demandé.

**M. Jean-Louis Roumégas (EcoS).** D'abord, les deux rapporteurs ont su nous communiquer leur enthousiasme, voire leur exaltation parfois, sur cette proposition d'accord bilatéral. Toutefois, je dois dire que je partage le scepticisme sur la méthodologie, non pas tant sur l'idée que les parlementaires prennent des initiatives diplomatiques de ce type mais sur les garanties de fonctionnement que

vous proposez. Qu'est-ce qui permettra de dire que ces échanges économiques seront vraiment différents ? Nous n'avons pas vraiment les mécanismes ni les garanties. Si je suis favorable à l'enthousiasme et à l'exaltation, je m'interroge : concrètement, que se passera-t-il ?

Par ailleurs, on ne peut pas parler de la RDC sans évoquer un sujet très précis. Vous avez vous-même évoqué la richesse de la biodiversité du pays et la façon dont cette richesse peut devenir une ressource, par exemple en matière sanitaire. Il y a une espèce animale qu'on ne peut pas ne pas citer quand on parle de la République démocratique du Congo, qui est en voie de disparition et qui n'existe qu'ici, lovée dans un creux du fleuve Congo. Cette espèce a un patrimoine génétique extrêmement proche de l'humain. C'est aussi une espèce qui pratique quelque chose dont on pourrait tous s'inspirer : faire l'amour et pas la guerre. Je veux parler du bonobo. Je pense que la France doit s'investir dans la protection du bonobo, pour toutes les raisons que j'ai citées.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Les garanties vous seront apportées par le gouvernement s'il décide de conclure un accord bilatéral. Si tel est le cas, il sera présenté ici, à la commission des affaires étrangères, et vous aurez alors votre mot à dire pour évaluer s'il s'éloigne ou se rapproche de ce que nous avons proposé.

Concernant les ressources sanitaires, je suis tout à fait d'accord. Je plaide pour que l'on puisse faire venir ici le professeur Muyembe, non seulement pour la leçon de vie qu'il nous offrira mais aussi parce qu'il se passe beaucoup de choses là-bas. De mémoire, j'ai retenu que 500 000 à 800 000 souches de virus sont conservées dans les réserves de l'Institut national de recherche biomédicale (INRB) de Kinshasa. Je voudrais signaler ici que l'AFD accompagne un projet de bâtiment pour cet institut. Le plus fou est que le professeur nous a reçus dans un bureau très modeste, où sont accrochés des portraits de chefs d'État et de rois du monde entier. Tout le monde est passé dans ce petit bureau, où sont trouvées des solutions fondamentales pour l'humanité. Je félicite l'AFD de soutenir ce projet.

Les bonobos font partie des déceptions de notre voyage ; nous n'avons pas pu aller les voir car le déplacement aurait nécessité trop de temps. Cette espèce est un marqueur très fort de notre biodiversité. Il faut en effet soutenir les bonobos congolais, qui devraient faire partie de la feuille de route que nous devons tous avoir.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je rejoins Vincent Ledoux. Nous y avons pensé, cher collègue, mais ce sera pour une autre fois.

**M. le président Bruno Fuchs.** Je laisse à présent la parole aux collègues qui souhaitent intervenir ou réintervenir à titre individuel.

**M. Michel Guiniot (RN).** Je voudrais rétorquer à monsieur Taché, suite à la réponse qu'il m'a faite tout à l'heure, que je connais l'histoire du Congo tout autant que lui. Vu mon âge, je la connaissais même certainement bien avant lui. Monsieur le rapporteur, arrêtez de prendre vos collègues pour des imbéciles, ce serait plus sympathique, et essayez de rester courtois dans vos réponses.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je vous ai simplement répondu comme je l'ai fait parce que je m'interrogeais sur votre question relative au narratif culpabilisant, étant donné que la France n'a jamais eu le moindre lien colonial avec la RDC. Je n'ai pas voulu être discourtois et je regrette que vous l'ayez perçu ainsi. Ce n'était pas mon but.

**M. Michel Barnier (DR).** Monsieur Ledoux a, tout à l'heure, évoqué le rôle des collectivités locales et des coopérations. Disposons-nous d'une carte actualisée décrivant la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises – régions, départements, communes – avec les pays d'Afrique et d'ailleurs ?

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Je peux vous répondre très précisément sur ce point mais ma réponse ne sera pas très diplomatique. À la demande d'Édouard Philippe, alors premier ministre, j'ai rédigé un rapport sur le lien entre les territoires français et l'Afrique. J'ai cherché à évaluer l'épaisseur de ce lien. Les données ne sont pas actualisées.

Il existe un tout petit service au Quai d'Orsay : la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). Nous manquons un peu de moyens et peut-être aussi de volonté pour actualiser en permanence ce lien et cette coopération. Ce que j'ai qualifié de « *stock de relations territoriales* » entre la France et le continent africain est extrêmement faible, voire pauvre. Je l'ai quantifié à environ 15 % du stock total de nos relations, ce qui est pour moi quasi inexistant. Souvent, on se félicite de certaines relations qui, en réalité, n'existent plus pour de multiples raisons, notamment sécuritaires. Elles existent sur le papier mais on ne se déplace plus et on ne les fait plus vivre. Je plaide donc pour une reprise très forte de la coopération entre les territoires, ce qui est fondamental.

**M. Michel Barnier (DR).** Je crois beaucoup à cette coopération décentralisée. Nos ambassadeurs en poste ont probablement un peu de temps à y consacrer dans le cadre de leur mission. Je trouverais utile de demander à chacun d'eux, peut-être *via* le Quai d'Orsay, de nous dresser la carte des coopérations décentralisées dans le pays où ils représentent la France. Cela permettrait de savoir où il y a des superpositions et où il y a des régions entières du monde qui ne voient pas un Français. Je trouverais intéressant que l'on demande cela à tous nos ambassadeurs dans le monde.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je suis parfaitement d'accord, monsieur le premier ministre. Pour la RDC, c'est assez simple car il n'y a aucune coopération décentralisée pour le moment. Mais il est vrai que notre ambassadeur sur place, Rémi Maréchaux, partage votre préoccupation. C'est l'une des premières choses dont il nous a parlé ; je pense que, dans ses différents postes, il a dû faire ce travail. Mais il est vrai que davantage d'ambassadeurs pourraient le faire.

Nous espérons, en continuant à faire vivre nos propositions et ce rapport, être moteurs pour trouver un projet de coopération décentralisée digne de ce nom. La ville de Boma, par exemple, qui fut la première capitale du Congo belge, a un vrai besoin en matière de rénovation et de patrimoine. Je compte en parler au nouveau maire de Saint-Denis car cette ville a une réelle expertise en la matière. J'espère qu'un partenariat verra le jour. Nous essayons d'être toujours dans le concret.

**M. Laurent Mazaury (LIOT).** Je voudrais juste qu'on revienne au réel. L'idée d'une coopération décentralisée, avec la baisse des dotations aux collectivités territoriales, est une plaisanterie. Le premier poste qui a été touché dans les collectivités quand il a fallu faire des économies a été celui de la coopération décentralisée. Allez voir dans les Yvelines, allez voir nos collectivités. Comment voulez-vous aujourd'hui que nous financions quoi que ce soit en matière de coopération décentralisée ? Ou alors, il faut réinstaurer la taxe d'habitation ; je n'ai pas de problème avec cela mais, aujourd'hui, les compensations ne nous permettent pas, y compris dans les Yvelines, département riche, de maintenir une coopération décentralisée efficace, qui ne se résume pas à des voyages d'agrément.

**M. Vincent Ledoux, rapporteur.** Cela nous emmène très loin mais on pourrait peut-être proposer cela comme prochain sujet. Je voudrais simplement répondre au premier ministre et à vous-même. J'ai été sidéré, lors de mon rapport au premier ministre Edouard Philippe, de constater qu'il n'y a que très peu de liens entre un préfet et un ambassadeur. Cela n'existe pas, pour des raisons culturelles et structurelles. Je crois que c'est M. Cazeneuve, alors premier ministre, qui avait instauré un petit-déjeuner annuel entre préfets et ambassadeurs lors de la conférence des ambassadeurs. Bien sûr, il y a des liens, notamment avec le conseiller économique, mais ce n'est pas suffisant. Il y a un vrai sujet de connexion des territoires avec l'international.

Le président Hollande a mis en place des conseillers diplomatiques dans chaque préfecture de région. Toutefois, il faudrait investiguer sur leur fonctionnement depuis leur instauration, qui date de 2012. Ils ont des feuilles de route mais ces dernières ne sont pas toujours très connues. Un vrai travail reste donc à faire.

Concernant la baisse des moyens, je peux vous dire que la coopération décentralisée avait commencé à diminuer bien avant, pour de nombreuses autres raisons que l'on pourrait développer.

**M. Jean-Paul Lecoq (GDR).** S'agissant de la coopération décentralisée avec l'Afrique, je crois qu'il faut regarder la réalité en face. La ville dont j'étais maire a une coopération décentralisée et nos visiteurs, quand ils viennent, demandent un visa à la Belgique parce que la France le leur refuse. Je veux bien qu'on parle de coopération décentralisée avec des pays africains mais il faut être sérieux. Une équipe de football qui vient du Sénégal pour un tournoi international à Gonfreville-l'Orcher, à côté du Havre, est obligée de passer par un autre pays de

l'espace Schengen. L'Afrique est le seul continent au monde avec lequel nous avons des problèmes pour obtenir des autorisations d'entrée et des visas.

J'ai à nouveau saisi le ministre de l'Europe et des affaires étrangères à ce sujet hier. En effet, chaque année, depuis plus de vingt ans, nous accueillons à Gonfreville-l'Orcher des enfants des camps de réfugiés de Tindouf au Sahara occidental. Nous avons une dérogation gouvernementale qui les exemptait de passeport pour ces voyages de groupe. Cette année, cette disposition est supprimée. Ne peut-on plus accueillir en France des enfants qui sont dans des camps de réfugiés ? Le ministre m'a dit qu'il allait regarder et qu'il ne comprenait pas. Sur ce sujet, il faut savoir raison garder.

**M. Aurélien Taché, rapporteur.** Je vous remercie, cher collègue, d'avoir abordé la question des visas. Quand on parle de relations avec les pays africains et de l'espace francophone, il faut toujours rappeler cette réalité car sinon on reste dans la théorie. La difficulté pour obtenir des visas est réelle. Je propose de créer un visa francophone. La RDC serait concernée au premier chef. Cela fait partie des sujets à traiter.

Je pense à titre personnel qu'il faudrait que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères retrouve sa pleine compétence en la matière et qu'on laisse au ministère de l'intérieur d'autres missions dont il a la responsabilité.

**M. le président Bruno Fuchs.** S'agissant des visas, un rapport de cette commission demande un retour de la compétence au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ou du moins une co-compétence, sur cette question.

Concernant la coopération décentralisée, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a lancé depuis trois ans une réunion annuelle avec tous les acteurs pour commencer à établir une cartographie et voir comment mutualiser les moyens. Aujourd'hui, chaque collectivité agit en grande partie dans son coin. De plus, le changement de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a donné des compétences à chacune des collectivités : les départements ne sont plus censés faire de la coopération décentralisée, même si certains gardent certaines compétences par nostalgie. Enfin, il faut une vraie argumentation pour expliquer à nos concitoyens, qui, pour une partie, ont du mal à joindre les deux bouts, l'intérêt pour notre pays d'investir dans cette coopération décentralisée. Cette coopération se construit donc progressivement. Je ne suis pas certain que nous disposons d'une cartographie complète et que nous pouvons faire travailler ensemble des collectivités sur le même sujet dans les mêmes espaces. En tout cas, cette réflexion existe et avance au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

*Conformément à l'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission **autorise** la publication du rapport d'information qui lui a été présenté.*

**M. le président Bruno Fuchs.** Le rapport d'information et le projet d'accord bilatéral qui y est annexé seront ainsi publiés et distribués. J'espère que cet accord aura une longue et belle vie, prospère pour l'ensemble des habitants de nos deux pays.



**ANNEXE N° 1 :  
PROJET D'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Le Gouvernement de la République française

et

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo,

Ci-après dénommées les « Parties »,

Animés par la volonté de renforcer leurs relations économiques dans un esprit de partenariat équilibré, durable et mutuellement bénéfique ;

Conscients du potentiel économique majeur de la République démocratique du Congo ;

Conscients également de la présence de nombreuses sociétés françaises dans la région et de leur intérêt pour la République démocratique du Congo ;

Souhaitant créer un cadre de dialogue et de coopération propre à favoriser les investissements, le développement des échanges économiques et la création de valeur partagée ;

Liés par l'usage commun de la langue française et par les nombreux échanges entre leurs populations, notamment sous la forme des diasporas ;

Considérant que l'Afrique constitue l'un des principaux centres de gravité démographiques, économiques et stratégiques du XXI<sup>e</sup> siècle ;

Reconnaissant que la République démocratique du Congo occupe, par sa géographie et sa population, un rôle central en Afrique comme au sein de la Francophonie ;

Sont convenus de ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

*Objet et portée de l'accord-cadre*

Le présent accord-cadre a pour objet de définir les principes, axes prioritaires et mécanismes permettant aux Parties de développer leur coopération économique dans une logique mutuellement bénéfique.

Il constitue un cadre politique de référence, destiné à orienter et faciliter la mise en œuvre de projets, de partenariats et d'initiatives économiques entre les deux pays.

## **Article 2**

### *Principes directeurs de l'accord-cadre*

Les Parties œuvrent pour le développement et la diversification de leurs relations économiques bilatérales dans tous les domaines.

La coopération économique entre les Parties repose sur les principes suivants :

- partenariat équilibré et mutuellement bénéfique ;
- développement économique au service d'une croissance équitable, durable et inclusive et d'une prospérité partagée fondée sur l'innovation, la jeunesse et les échanges humains ;
- développement de l'image des économies française et congolaise dans chacun des deux pays ;
- création d'emplois et de valeur ajoutée en RDC ;
- transition écologique et numérique ;
- respect des souverainetés et des cadres juridiques nationaux ;
- amélioration du climat des affaires ;
- transparence, dialogue et bonne gouvernance.

## **Article 3**

### *Commission mixte franco-congolaise pour la coopération économique*

Une commission mixte franco-congolaise pour la coopération économique se réunit une fois par an. Elle associe, pour la Partie française, l'équipe France-Export (ambassade, conseillers du commerce extérieur, chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise, Business France, Bpifrance) et, pour la Partie congolaise, le ministère du plan, l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI), l'Unité de conseil et de coordination de la gestion des contrats de partenariat public-privé (UC-PPP), ou toute autre entité compétente en matière de coopération économique. Elle associe des membres des groupes d'amitié parlementaires des deux pays.

La commission mixte a pour objectifs :

- d’assurer le suivi de la mise en œuvre du présent accord-cadre ;
- d’identifier les projets commerciaux et d’investissements matures et dont le modèle de financement est établi ; dans ce cadre, la Partie congolaise propose à la Partie française, pour investissement éventuel, des projets de partenariat public-privé ayant déjà fait l’objet d’études sommaires ;
- de contribuer par ses propositions à résoudre les difficultés structurelles et conjoncturelles entravant le développement des échanges commerciaux et des investissements entre la France et la République démocratique du Congo ;
- d’assurer un échange régulier d’informations sur l’état d’avancement des coopérations et projets soutenus dans le cadre du présent accord-cadre ;
- de formuler des recommandations.

La commission peut créer des groupes de travail thématiques.

#### **Article 4**

##### *Climat des affaires et promotion des investissements*

Déterminées à améliorer le climat des affaires, les Parties souhaitent :

- améliorer la lisibilité et la prévisibilité du cadre juridique et fiscal applicable aux activités commerciales, notamment en soutenant la poursuite des échanges en cours pour la conclusion d’une convention fiscale bilatérale entre la France et la République démocratique du Congo ;
- lutter contre la corruption et la fraude ;
- faciliter les démarches administratives liées aux investissements ;
- soutenir les dispositifs d’accueil, d’accompagnement et d’information des investisseurs, notamment par la désignation d’un guichet unique ;
- favoriser les mécanismes de règlement amiable des différends, notamment dans le cadre de l’Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ;
- œuvrer pour faire aboutir le projet d’accord entre l’Union européenne et la République démocratique du Congo destiné à sécuriser les investissements et les activités des entreprises européennes en République démocratique du Congo (guichet unique, résolution des litiges) et à développer des projets communs.

## **Article 5**

### *Projets structurants*

Soucieuses de soutenir l'extension des échanges franco-congolais à de nouveaux secteurs économiques, les Parties encouragent la coopération autour de projets structurants, notamment dans les domaines suivants :

- infrastructures ;
- développement de chaînes de valeur locales autour des ressources stratégiques et des industries de transformation ;
- logistique et services, notamment liés aux activités industrielles ;
- énergie et production électrique ;
- agriculture et agro-industrie, notamment pour renforcer l'autonomie alimentaire de la République démocratique du Congo ;
- industries culturelles, audiovisuel, musique, mode, textile et valorisation des savoir-faire locaux ;
- économie numérique et innovation ;
- intelligence artificielle et infrastructures numériques ;
- cybersécurité et technologies stratégiques ;
- santé.

Si le présent accord-cadre ne porte pas sur l'aide publique au développement, les Parties reconnaissent le rôle de l'Agence française de développement dans la conduite de projets structurants à fort impact social et économique en République démocratique du Congo.

## **Article 6**

### *Partenariats locaux*

Les Parties promeuvent des projets soutenant les emplois et les acteurs économiques locaux et soutiennent les projets de coopération économique décentralisée.

Pour ce faire, les Parties :

- s'appuient sur les partenariats décentralisés déjà existants ;

- encouragent les échanges entre autorités décentralisées compétentes en matière économique et commerciale ;
- encouragent les échanges entre acteurs économiques des territoires ;
- encouragent le développement des relations entre l’ambassade de la République démocratique du Congo en France et les conseillers diplomatiques des préfets de région et des Exécutifs régionaux en France.

## **Article 7**

### *Formation, compétences et capital humain*

Les Parties reconnaissent le rôle central de la formation dans le développement économique.

Elles soutiennent notamment :

- la formation des enseignants à tous niveaux (primaire, secondaire, supérieur) ;
- la formation universitaire ;
- la formation professionnelle et technique ;
- les dispositifs de mobilité professionnelle, universitaire et entrepreneuriale, favorisant les transferts de compétences et les retours d’expérience.

Elles encouragent les jeunes entrepreneurs, en soutenant les incubateurs, pépinières d’entreprises et dispositifs d’accompagnement spécifiques.

## **Article 8**

### *Diasporas et francophonie économique*

Les Parties reconnaissent la contribution des diasporas au développement économique.

Elles encouragent :

- la mise en réseau des acteurs économiques ;
- la valorisation de la francophonie économique et culturelle comme levier de coopération.

## **Article 9**

### *Entrée en vigueur et durée*

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée indéterminée et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties par notification écrite.

Il prend effet à l'expiration d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception, par la voie diplomatique, de la dernière notification écrite relative à l'accomplissement par les Parties des procédures internes nécessaires à son entrée en vigueur.

## **ANNEXE N° 2 : LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LES RAPPORTEURS**

### **I. À PARIS**

- Business France.
  
- Direction générale du Trésor
  - M. Benoît Campagne, chef du bureau de l’Afrique subsaharienne, de la coopération monétaire et de l’Agence française de développement (MULTIFIN2) ;
  - M. Adrien Massebieau, adjoint ;
  - M. Sofian Abdallah, conseiller parlementaire.
  
- Direction de la législation fiscale
  - M. Martin Klam, sous-directeur des affaires européennes et internationales.
  
- Ministère de l’Europe et des affaires étrangères
  - M. Jérémy Labarre, sous-directeur d’Afrique centrale.
  
- MEDEF international
  - M. Philippe Gautier, directeur général ;
  - M. Maxime Koutchenkoff, responsable Afrique centrale.

## II. À KINSHASA

- Réunion de cadrage à l’ambassade de France en République démocratique du Congo
  - M. Rémi Maréchaux, ambassadeur de France en République démocratique du Congo ;
  - Mme Laure Taillandier-Thomas, conseillère politique ;
  - Mme Justine Martin, conseillère de coopération et d’action culturelle ;
  - M. Pierre Séjourné, conseiller économique ;
  - M. Hervé Conan, directeur de l’Agence française de développement en République démocratique du Congo.
  
- Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI)
  - Mme Rachel Pungu Luamba, directrice générale.
  
- Fédération des Entreprises du Congo (FEC)
  - Rencontre avec M. Robert Malumba, président, et une délégation de membres de la fédération.
  
- Déjeuner avec des entrepreneurs « repats »
  - Eddy Esole (Horizons consulting) ;
  - Jacob Kabale (Niracongo) ;
  - Marie-Ange Lubeka (Empreinte consulting) ;
  - Ursula Ndombele (Hxpress) ;
  - Jean-Baptiste Okonda (Kin Tacos).
  
- Inauguration de la semaine française de Kinshasa
  
- Visite du « Orange digital center »

- Visite de l’Institut national de recherche biomédicale (INRB)
  - Dr Jean-Jacques Muyembe-Tamfum, directeur ;
  - Dr Alphonse Mbuyi Mulumba, chargé des projets des secteurs santé et sociaux à l’Agence française de développement en République démocratique du Congo.
  
- Visite du « Silikin village »
  - M. Mike Bondo, chargé d’accompagnement entrepreneurial ;
  - M. Gerry Beia, responsable marketing et communication ;
  - Mme Aude Delescluse, directrice pays République démocratique du Congo à Expertise France.
  
- Chambre de commerce franco-congolaise
  - M. Bertrand Bisengimana, président ;
  - Mme Hélène Duffar Champredon, directrice générale ;
  - M. Didier Larroque, premier conseiller de l’ambassade de France en République démocratique du Congo.
  
- Cegelec RDC
  - M. Rémy Lajoie, directeur général.
  
- Représentation de l’Union européenne en République démocratique du Congo
  - M. Fabrice Basile, chargé d’affaires.

- Groupe d'amitié République démocratique du Congo-France de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo
  - M. Joseph Bangakya Angaze, député ;
  - M. Alfred Dibandi Nzondomyo, député ;
  - M. Patrice Leroy, conseiller politique à l'ambassade de France en République démocratique du Congo.
  
- Ministère des affaires étrangères, coopération Internationale, francophonie et diaspora congolaise de la République démocratique du Congo
  - Mme Noella Ayeganagato Nakwipone, vice-ministre des affaires étrangères.
  
- Visite de l'Institut régional de la mode en Afrique (IRMA)
  
- Visite du projet « To Petola »
  
- Visite du centre hospitalier Kingasani des sœurs des pauvres de Bergame
  - Sœur Claudia Nicoli, responsable.